



Bulletin



communal





Ouverture au public

Le mardi de **15 h 00 à 18 h 30**
Le jeudi de **10 h 00 à 12 h 30**

Adresse postale

Mairie de Fortan
2, place de l'église
41360 FORTAN

Téléphone répondeur Fax

02 54 72 00 97

Adresse courriel (e-mail)

mairie.fortan@wanadoo.fr



LES VŒUX DU MAIRE

Chers Fortanais et Fortanaises

En ce début d'année 2013, qui je l'espére, vous portera bonheur, je suis heureux de vous retrouver pour vous présenter mes meilleures vœux auxquels je joins ceux de mes collègues conseillers municipaux.

Après avoir fait remplacer les dernières canalisations en plomb d'alimentation d'eau potable, la municipalité a engagé le réaménagement de l'entrée de la place. Réalisé en moins de deux mois pendant les congés scolaires, ce chantier fut, au dire de nombreuses personnes, l'une des plus belles initiatives prise par le conseil municipal. Il fut vrai que, en plus d'améliorer l'accès à la place, l'ouverture permet la mise en valeur de l'église.

Ces travaux n'auraient pu être entrepris sans le concours financier de partenaires que sont le Conseil Général et la Communauté de communes des Coteaux de la Brue que je tiens à remercier tout particulièrement.

Je sais qu'ils seront encore présents en 2013 pour nous accompagner dans un projet que nous espérons pouvoir engager. En effet, suite aux estimations et en tenant compte des possibilités de subventions, l'extension du réseau d'assainissement d'eau usée vers le hameau de l'Algastière est possible. Le remplacement des canalisations d'eau potable et la réfection de la voirie seront réalisés conjointement.

Ces investissements ne sont possibles qu'en assurant une gestion stricte et rigoureuse de la comptabilité communale. C'est ma volonté et celle du conseil municipal de poursuivre dans cette voie.

D'autres sujets de réflexion seront à étudier en 2013. La fusion prochaine de la communauté de communes des Coteaux de la Brue avec celle du Pays de Ronsard est programmée pour 2014. Nous analyserons également les avantages et les inconvénients du passage de la semaine scolaire à 5 jours en 2013 ou en 2014 si cela est préférable.

Toutes ces réalisations ont pour principal but de rendre notre village toujours plus attractif et agréable à vivre. La population, sans cesse croissante, va être comptabilisée en ce début d'année et je vous invite à bien accueillir Karen Gonzales, notre agent recenseur en charge de cette opération.

Pour terminer cette page, je souhaite la bienvenue aux nouveaux fortanais, une longue vie parmi nous aux 3 bébés nés l'an dernier. Je remercie toutes celles et tous ceux qui, chacun à sa manière, contribuent à nous faire aimer notre bourg. J'ai également une pensée pour Maurice Blalport qui nous a quittés en novembre dernier.

Bonne année 2013, bonheur et santé à vous-même, à votre famille et à ceux que vous aimez.

Gérard Janvier

Commissions communales

Gérard Janvier, Maire, préside chacune des commissions.

Appel d'offres:	Titulaires	S. Aubourg	M.T. Chollet	V. Faucheu	
	Suppléants	P. Becker	P. Derelle		
Bâtiments communaux		S. Aubourg	B. Bensoussan	M.T. Chollet	
Bulletin communal		B. Bensoussan	V. Faucheu	P. Laligant	M. Pommeypuy
C.C.A.S.		P. Becker	V. Faucheu	P. Derelle	P. Laligant
Cimetière		P. Becker	M.T. Chollet	V. Faucheu	F. Gloux
Eau & Assainissement		S. Aubourg	P. Derelle	F. Gloux	
Environnement & Fleurissement		P. Becker	M.T. Chollet	V. Faucheu	M. Pommeypuy
Évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes					P. Laligant
Fêtes & cérémonies		P. Derelle	P. Gloux	P. Laligant	M. Pommeypuy
Finances		M.T. Chollet	P. Derelle	V. Faucheu	P. Laligant
Impôts directs:	Titulaires	R. Abilancourt	S. Aubourg	M.T. Chollet	
		P. Derelle	V. Faucheu	M. Trottereau	
	Suppléants	P. Becker	G. Chossut	G. Prenant	
		J. Rousselet	R. Samson	C. Tafilet	
Voirie		S. Aubourg	P. Derelle	M. Tourbin	

Délégations auprès des Syndicats

	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes des Coteaux de la Braye	G. Janvier	P. Derelle
	M.T. Chollet	S. Aubourg
Syndicat Intercommunal d'Électrification du Loir-et-Cher	G. Janvier	
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire	G. Janvier	P. Becker
	V. Faucheu	P. Laligant
Syndicat Mixte du Pays Vendômois	P. Derelle	B. Bensoussan
Syndicat de la Trésorerie de Vendôme	P. Becker	P. Derelle
	G. Janvier	P. Laligant
Syndicat des ordures ménagères VAL DEM	G. Janvier	P. Becker

Services d'urgence

S.A.M.U.	Vendôme	15	112 (à partir d'un téléphone portable)
Sapeurs-Pompiers	Savigny-sur-Braye	18	112 (à partir d'un téléphone portable)
Centre hospitalier	Vendôme		02 54 23 33 33
Clinique du Saint-Cœur	Vendôme		02 54 23 50 50
Centre antipoison	Angers		02 41 48 21 21
Gendarmerie	Savigny-sur-Braye	17	02 54 23 12 90
	Montoire	17	02 54 86 45 10

Services sociaux

Caisse d'Allocations Familiales	Blois	08 20 25 41 10	www.blois.caf.fr
PÔLE EMPLOI (anpe-assedic)	Vendôme	39 49	www.pole-emploi.fr Age.41022@pole-emploi.fr
D.P.A.S.S. (sur R.V. le jeudi matin)	Mairie de Savigny	02 54 23 70 25	www.comite-sante.gouv.fr
Mutualité Sociale Agricole de Touraine	Vendôme	02 54 73 63 00	www.msa-touraine.fr
Caisse primaire d'assurance maladie	Vendôme	08 20 90 41 27	www.ameli.fr
A.D.M.R. association de services à domicile	Vendôme	02 54 23 34 00	info.fedeli@admr.org

Service religieux

Secteur paroissial du Loir et de la Braye	Montoire	02 54 86 54 02	paroissebasilemarche@me.com
---	----------	----------------	--

Services administratifs

Mairie de Fortan (mardi : 15h à 18h30 et jeudi : 10h à 12h30)		02 54 72 00 97	mairie.fortan@wanadoo.fr
Ecole de Fortan (CE2 CM1 CM2)		02 54 72 05 36	ecole.fortan41@wanadoo.fr
Ecole de Mazangé (maternelles et CP) (CE 1)		02 54 72 14 77 02 54 72 11 90	sivis.mazange@fortan@orange.fr ccesusbray@wanadoo.fr
S.I.V.O.S. syndicat scolaire Mazangé-Fortan		02 54 72 15 83	
Communauté de Communes des Coteaux de la Braye (CCCB)		02 54 72 63 42	
D.D.T. subdivision de Vendôme nord	Vendôme	02 54 67 45 79	ddt-loir-et-cher@equiperement.gouv.fr
Permis de construire et déclarations préalables		02 54 67 45 85	
Centre des impôts	Vendôme	02 54 23 15 05	cdi.vendome@dgf.finances.gouv.fr
Trésorerie	Vendôme	02 54 23 15 15	041019@cpf.finances.gouv.fr
E.D.F. - G.D.F.	Vendôme	39 29	www.edf.fr
France Télécom	Vendôme	10 14	francetelecom.fr
S.N.C.F. gare T.G.V.	Vendôme	36 35	
Préfecture de Loir-et-Cher	Blois	02 54 82 54 81	www.loir-et-cher.gouv.fr
Sous-Préfecture	Vendôme	02 54 73 57 00	www.loir-et-cher.gouv.fr
Allô Service Public (sur toute la France)		39 39	www.service-public.fr
Conseil Général (Hôtel du Département)	Blois	02 54 58 41 41	www.le-loir-et-cher.fr
Val Dem (ordures ménagères)	Vendôme	02 54 89 41 17	valdem@wanadoo.fr
La Poste	Savigny / Braye	02 54 23 32 00	www.laposte.fr

Les élus

Gérard Janvier	(maire)	Fortan	02 54 72 08 86	gerard.janvier@wanadoo.fr
Pierre Derelle	(1 ^{er} adjoint)	Fortan	06 32 89 02 28	
Valérie Faucheuix	(2 ^{ème} adjointe)	Fortan	02 54 72 09 62	
Bernard Bonhomme	(président de la OCCB)		02 54 23 63 42	conseilurbain@wanadoo.fr
Bernard Bonhomme	(conseiller général)		02 54 72 44 43	bernard.bonhomme@cg41.fr
Maurice Leroy	(Député de Loir-et-Cher)		02 54 89 01 72	maurice.leroy@dep41.fr
Maurice Leroy	(Président du Conseil Général)		02 54 58 41 41	maurice.leroy@cg41.fr
Jacqueline Gourault	(Sénateur)	La Chaussée St Victor	02 54 58 89 54	j.gourault@sénat.fr
Jeanny Lorgeoux	(sénateur)	Romorantin		

Assistante maternelle

Michelle Gérard	12 l'Augissière	Fortan	02 54 72 02 53
-----------------	-----------------	--------	----------------

Où et comment obtenir ?

Vous pouvez obtenir	Où s'adresser ?	Conditions et pièces à fournir	Observations
Authorisation de sortie du territoire (pour les mineurs)		Supprimée depuis le 20 novembre 2012	
Carte d'électeur	Mairie du domicile en mairie où vous contribuez aux impôts directs depuis au moins 2 ans	Être français majeur et joir de ses droits civils et politiques. Carte d'identité ou livret de famille et justificatif de domicile	Gratuit, inscription obligatoire avant le 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante
Carte Nationale d'Identité Délivrée 3 semaines maxi	Mairie du domicile	Copie d'acte de naissance ou présente carte d'identité 2 photos d'identité identiques Justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone) Ancienne carte d'identité en cas de renouvellement	Gratuit, sauf exception Valable 10 ans Présence d'un parent pour les mineurs
Passport bio-métrique	Mairie équipée d'un système d'enregistrement bio-métrique	2 photos d'identité récentes, livret de famille, carte d'identité, justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone) Ancien passeport en cas de renouvellement	Timbre fiscal Valable 10 ans ou 5 ans renouvelables si les enfants sont mineurs
Certificat d'héritage	Mairie du dernier domicile du défunt ou mairie de domicile d'un héritier	Livret de famille du défunt Pièce d'identité officielle avec photographie Acte de décès du défunt	Gratuit Délivré par le greffe ou tribunal d'instance en cas de contrat de mariage
Certificat de nationalité	Greffe du tribunal d'instance dont dépend le domicile	Pièces prouvant la nationalité	Gratuit
Certificat de non-imposition	Préfecture dont dépend le domicile		Gratuit
Certificat de vie	Mairie du domicile	Extrait d'acte de naissance récent	Gratuit
Extrait n° 3 du dossier judiciaire	Casier judiciaire national 44079 Nantes Cedex	Nom, prénom, date et lieu de naissance Filiation	Gratuit, remplace dans certains cas le certificat de famille vie et morts
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu du mariage	Nom, prénom des mariés et date du mariage	Gratuit
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Nom, prénom et date de naissance du nouveau-né	Par correspondance, fournir une enveloppe timbrée
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Date du décès, nom et prénom du défunt	
Livret de famille (duplicata)	Mairie du domicile	Nom, prénom, date et lieu de naissance des époux et des enfants	Gratuit, la mairie sera suivie
Mariage	Mairie du domicile ou de la résidence	Copie d'acte de naissance de moins de 3 mois Attestation de domicile Autorisation des parents pour les mineurs Copie d'acte de décès du conjoint pour les veufs	Dossier à remplir en mairie. La publication des bans doit rester affichée en mairies pendant 10 jours francs
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille et certificat de décès du médecin	Dans les 24 heures qui suivent le décès
Vise de permis de chasse	Tribunal public	Certificat de succès à l'examen du permis de chasser; 2 photos d'identité pour le 1 ^{er} permis	Autorisation parentale pour les mineurs
Recensement militaire	Mairie du domicile	Livret de famille ou carte d'identité	Pour les 16 et 17 ans
Déclaration des chiens de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie	Mairie du lieu de résidence du propriétaire ou lieu de résidence du chien	Certificat de vaccination antigrippale < 1 an et rappels Certificat de stérilisation pour les chiens de 1 ^{ère} catégorie, Attestation spéciale d'assurance R.C.	Gratuit Imposant à remplir en mairie
Certificat d'immatriculation des véhicules (cartes grises)	Prefecture Gauge automobile agréé	Certificat de vente, Carte grise bâtie et signée par le vendeur, Pièce d'identité, Justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone) Certificat de contrôle technique de moins de 6 mois pour les véhicules d'occasion	Coût proportionnel à la puissance du véhicule

Combien de temps faut-il conserver vos papiers et lesquels ?

Les papiers de famille	Pendant	Les papiers liés à « l'argent »	Pendant
- examens médicaux, radiographies	toute la vie	- prêts entre particuliers	30 ans
- certificats et carnet de vaccination	toute la vie	- prêts pour une activité professionnelle : la durée du prêt + 5 ans	
- contrat de mariage	toute la vie	- prêts pour un achat immobilier : la durée du prêt + 5 ans	
- livres de famille	toute la vie	- prêts pour des travaux immobiliers : la durée du prêt + 5 ans	
- jugement du divorce	toute la vie	- relevés de compte bancaires	10 ans minimum
- livret militaire	toute la vie	- billets de chèques	10 ans minimum
- carnet de santé	Jusqu'à la majorité	- lettres de change	10 ans
- certificat de scolarité des enfants	2 ans	- prêts à la consommation	la durée du prêt + 2 ans
Les factures de la vie quotidienne	Pendant	Les papiers de la vie professionnelle	Pendant
- objets d'art, bijoux	tant qu'ils sont en votre possession + 5 ans	- contrats de travail	toute la vie
- facture de gaz et d'électricité	5 ans	- bulletins de paye	toute la vie
- redevance télévision	1 an	- bulletins de versement d'allocations chômage	toute la vie
- achats de consommation courante	2 ans	- lettres de licenciement	toute la vie
- facture d'eau	1 an	- avis d'arrêté de travail	toute la vie
- facture de téléphone	1 an	- bulletins de versement de prestations sociale	toute la vie
- certificat de raccordage	jusqu'au prochain raccordage	- relevés des guettes de narrate	toute la vie
- appareils ménagers	tant qu'ils sont en votre possession	- adresses des employeurs	toute la vie
- brevets de garantie	la durée de la garantie		
- polices d'assurance	la durée du contrat		
Les papiers de l'habitation	Pendant	Les papiers fiscaux	Pendant
- contrats de travaux	10 ans minimum	- actes d'acquisition, donation ou succession portant sur des biens immobiliers ou mobiliers	toute la vie
- assurances de la construction	10 ans minimum	- billets de paye	6 ans
- contrats de bail	la durée du contrat + 5 ans	- tout document relatif aux impôts	5 ans
- titres de propriété	tant que vous êtes propriétaires	- justificatifs de taxe foncière	1 an
- assurances de l'habitation	tant que vous êtes propriétaires	- justificatifs de taxe d'habitation	1 an
		- déclarations et justificatifs de taxe professionnelle	1 an
		- contestations	2 ans

Cette liste n'est pas exhaustive

Les délibérations du conseil municipal

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER

- ⇒ Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1100 € au RPI Fortan-Mazangé pour un projet de classe découverte en Auvergne, du 19 au 23 mars 2012. Cette délibération annule et remplace celle du même sujet prise le 17/11/2011.
- ⇒ Le conseil municipal autorise le maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au chapitre 20, 21 et 23 au budget 2011.
- ⇒ Le conseil municipal accepte de reconduire le contrat de prestations de service conclu avec le refuge du Val de Loir, pour une durée de trois ans, incluant l'année de 1^{ère} souscription.
- ⇒ Présentation devis porte de la cantine.
- ⇒ Demande de devis pour maîtrise d'œuvre entrée de la place.
- ⇒ Projet d'un fond de concours alloué par la CCCB aux communes membres.

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS

- ⇒ Le conseil municipal décide d'adhérer à la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Loir-et-Cher pour un coût de 150 € par an et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la Sard INPC LOICALE.
- ⇒ Le conseil municipal procède au vote des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.
- ⇒ Le conseil municipal approuve la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux de la Braye par l'ajout de la compétence suivante : aménagement de l'espace ; service à la population, « études, actions de soutien aux professionnels de santé, création et aménagement de maison de santé pluridisciplinaire, adaptées aux attentes et besoins de la population ».
- ⇒ Le conseil municipal retient le bureau d'études VIATEC pour un montant de 6 817,20 € T.T.C. pour la maîtrise d'œuvre de l'entrée de la place et donne pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.
- ⇒ Le conseil Municipal donne un avis défavorable au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS

- ⇒ Le conseil municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012. Soit : Taxe d'habitation : 13,85 %, Taxe foncière (bâti) : 20,59 %, Taxe foncière (non bâti) : 64,00 %.
- ⇒ Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011, par le receveur, vus et vérifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et vote les comptes administratifs présentés par le Maire. Il décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Budget communal : 20 179,86 € à l'excédent reporté de fonctionnement.
 - Budget aménagement : à titre obligatoire au compte 1068, 4 338,88 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le solde disponible 3 537,69 à l'excédent reporté de fonctionnement.
 - Budget communal : 66 021,62 € à l'excédent reporté de fonctionnement et 64 908,94 € au compte 1068 de la section d'investissement.
- ⇒ Le conseil municipal approuve le budget annexe de l'eau qui s'équilibre à 43 024,86 € pour la section de fonctionnement et à 45 837,25 € pour la section d'investissement.
- ⇒ Le conseil municipal approuve le budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre à 61 708,69 € pour la section de fonctionnement et à 85 349,88 € pour la section d'investissement.
- ⇒ Le conseil municipal approuve le budget principal qui s'équilibre à 275 537,62 € pour la section de fonctionnement et à 304 922,94 € pour la section d'investissement.
- ⇒ Le conseil municipal décide de porter au programme de travaux 2012 l'entrée de la place de l'église pour un montant de 97 860 € HT et autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention à Monsieur le Président du Conseil Général de Loir et Cher, au taux le plus élevé dans le cadre de la dotation Amende de police.

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MAI

- ⇒ Le conseil municipal décide de porter au programme de travaux 2012 l'assainissement de l'Augisette pour un montant de 56 797,50 € HT et autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention à l'Agence de l'eau Loire Bretagne, au taux le plus élevé.
- ⇒ Le conseil municipal arrête la composition du repas du 14 juillet et fixe le prix à 14 € pour les adultes et à 7 € pour les enfants de 5 à 12 ans.
- ⇒ Le conseil municipal approuve le dossier présenté par le bureau d'études VIATEC pour les travaux de l'entrée de la place de l'église, demande le lancement de la consultation des entreprises et donne pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN

⇒ Le conseil municipal retient le devis proposé pour l'aménagement de l'entrée de la place de l'église par l'établissement LEFEVRE pour un montant de 52 812,22 € HT et donne pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

⇒ Le conseil municipal retient le devis proposé pour le contrôle sécurité des travaux d'aménagement de l'entrée de la place de l'église par l'établissement A.B.Coordination pour un montant de 720 € HT et donne pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

⇒ Le conseil municipal décide d'attribuer une gratification à monsieur BARBEREAU qui a effectué un stage non rémunéré sur la commune et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de stage.

SEANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE

⇒ Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2011 de VAL THEM et déclare n'avoir aucune observation à formuler sur ce document.

⇒ Le conseil municipal émet un avis favorable à la lecture du rapport annuel 2011 relatif au service d'alimentation en eau potable.

⇒ Le conseil municipal émet un avis favorable à la lecture du rapport annuel 2011 relatif au service de l'assainissement collectif.

⇒ Le conseil municipal donne son accord pour que les frais d'inscription au congrès des Maires de l'année 2011 et 2012 soient pris en charge par le budget communal.

⇒ Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Général, afin de pouvoir être remboursé de la TVA sur les travaux de l'entrée de la place de l'église.

⇒ Le conseil municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation d'un emprunt PRET RELAIS auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre d'un montant maximal de 30 000 € dont les intérêts seront calculés sur la base de 2,58 % l'an.

⇒ Le conseil municipal fixe la rémunération de la secrétaire de mairie au 12^{ème} échelon du grade de rédacteur, soit 08548-JM 466 à compter du 1^{er} octobre 2012.

⇒ Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'organisation de l'enquête de recensement qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013 et pour la nomination d'un coordonnateur et d'un agent recenseur.

⇒ Le conseil municipal décide de demander un fond de concours à la Communauté de Communes des Coteaux de la Beuzy pour les travaux d'aménagement de l'entrée de la place de l'église et pour l'assainissement, vanne et réseau d'eau potable de l'Augissière.

SEANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE

⇒ Le conseil municipal décide que les services de l'eau et de l'assainissement, pour l'année 2012, rembourseront un budget communal le salaire de l'adjoint technique 2^{ème} classe et les charges s'y rapportant à raison de 5/35ème pour le service de l'eau et 0,5/35ème pour le service de l'assainissement.

⇒ Le conseil municipal fixe les tarifs de l'eau, de l'assainissement et des concessions funéraires pour l'année 2013.

⇒ Le conseil municipal autorise le Conseil Général à implanter un abribus pour les voyageurs sur le terrains communal situé à l'entrée de la place.

⇒ Le conseil municipal décide de porter au programme de travaux 2013 le dossier d'assainissement d'eaux usées et d'alimentation eau potable du hameau de l'Augissière et autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention à M. le Président du Conseil Général de Loir-et-Cher dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale des Communes.

⇒ Le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement et des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) dont le montant est fixé à 2 450,00 € par logement.

⇒ Le conseil municipal fixe le montant de la rémunération de l'agent recenseur.

⇒ Le conseil municipal donne son accord pour l'avenant n°1 au marché de la place de l'église d'un montant de 4 236,71€ TTC.

⇒ Le conseil municipal reçoit la proposition d'honoraires du bureau d'étude VIATEC pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux à l'Augissière.

Le conseil municipal se réunit environ une fois par mois sauf en août, généralement le jeudi à 20 h.

Les séances sont publiques et se déroulent dans la salle du conseil.

Séance ordinaire du 17 Février 1912

L'an mil neuf cent douze, le vingt-septième de février, le Conseil municipal de la Commune de Tostes s'est réuni à la salle communale de ses séances avec la Présidence de M. Félix Lévy, maire, en session ordinaire en vertu de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1912.

Étaient présents : M. H. Lévy, A. Rameau, Maurice Lévy, Charles Savine, R. Sauguet, Février.

Absent : M. Hubay

M. Félix Lévy a été nommé secrétaire.

1^{re} Délibération

Le Conseil municipal.

Considérant que la suppression des billets aller et retour et l'augmentation du prix du transport des denrées versant émission par le C^o des tramways, auquel gravement une partie des populations dévoient.

Porte plainte immédiatement contre ces modifications effectuées par la compagnie à ces tarifs et demander que il soit fait le nécessaire pour faire le rôle C^o à rapporter les sommes qui elle a perdu à la date du 1^{er} janvier de cette année.

Séance extraordinaire du 29 Septembre 1912

L'an mil neuf cent douze, le vingt-neufième du mois de Septembre, le Conseil municipal de la Commune de Tostes s'est réuni à la salle communale de ses séances en session extraordinaire avec la Présidence de M. Rameau, Secrétaire maire.

Étaient présents : M. H. Lévy, A. Lévy, L. Rameau, Maurice Lévy, Charles Savine, Février, Février.

Absent : M. Hubay

M. Rameau a été nommé secrétaire.

2^{me} Délibération

M. le Président donne lecture au Conseil d'une Petition demandant l'établissement d'un nouveau magasin et tout en même temps d'une bûche de M. le Sous-préfet

Le Conseil approuve cette délibération

Demande de donner satisfaction aux Réclamants

Demande M. H. Lévy, A. Lévy, Charles Savine, Maurice Lévy, Charles Savine, pour rechercher un terrain convenable et faire à intervalles courtes avec le propriétaire pour l'acquisition de ce terrain.

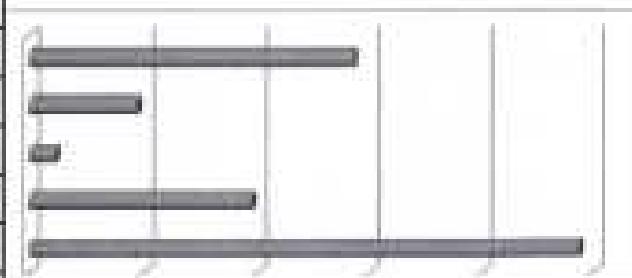
Tout est délibéré en séance les jours suivants et non que deux

Il a été reçue les signatures suivantes.

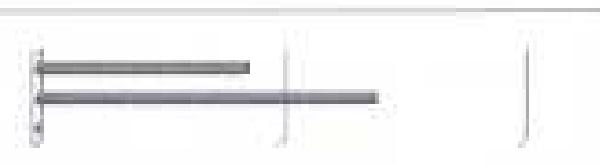
le tarif	Jusqu'au 31 mars	A partir du 1er avril
⇒ Abonnement : le semestre	13,00 €	13,50 €
⇒ Le m ³ d'eau consommée	0,62 €	0,63 €
⇒ Branchement sur le réseau		Selon devis
⇒ Frais de mise en service	208,00 €	212,00 €
⇒ Redevance pour réseaux (par m ³)	0,20 €	0,19 €



Dépenses	Montant	
Entretien réseaux et lagunage	1 427 €	26,24 %
Charges de personnel	489 €	8,82 %
Analyses	113 €	2,08 %
Redevance réseaux de collecte	977 €	17,98 %
Remboursement d'emprunt	2 440 €	44,85 %
Total	5 437 €	100,00 %

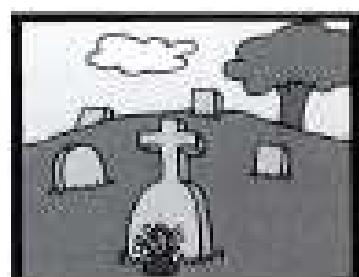


Recettes	Montant	
Excédent antérieur	4339 €	38,59 %
Redevances assainissement	6942 €	61,42 %
Remboursement Agence de l'Eau	21 €	0,19 %
Total	11 202 €	100,00 %



Assainissement non collectif

Le contrôle de la conception et de la réalisation des nouvelles installations d'assainissement non collectif est réalisé par un prestataire choisi par la Communauté de Communes des Coteaux de la Braye et sera facturé par cette dernière selon les frais engagés. Pour toute installation neuve et pour toute réhabilitation, transmettez votre dossier à la Communauté de Communes qui fera suivre au service compétent du Conseil Général. Ne commencez les travaux qu'après avoir obtenu un avis favorable de ce service.



Concession dans le cimetière

Concession trentenaire	65,00 € le m ²	soit 130,00 € pour 2 m ²
Concession cinquantenaire	110,00 € le m ²	soit 220,00 € pour 2 m ²

Une concession, qu'elle soit renouvelée ou créée, est établie pour une durée de 30 ou 50 ans.

Centre Communal d'Action Sociale

Bons d'achats de Noël	- 527 €
Subvention ADMR	- 282 €
Subvention communale	+ 901 €
Excédent antérieur	+ 32 €
	Solde
	124 €

Le service de l'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2012, pour un abonné consommant 120 m³ d'eau par an, le prix de l'abonnement doit être inférieur à 40 % du montant total de la facture (loi sur l'eau n° 2006-1772 du 30 décembre 2006). Depuis 2010, les tarifs votés par le conseil municipal appliquent cette nouvelle réglementation qui reste sans conséquence pour l'usager consommant 96 m³ par an (moyenne communale).



Le prix de l'eau

	Jusqu'au 31 mars	à partir du 1 ^{er} avril
⇒ Abonnement : le semestre	29,00 €	29,60 €
⇒ Consommation : le m ³	0,74 €	0,76 €
⇒ Relevé exceptionnel de compteur	24,00 €	24,50 €
⇒ Ouverture ou fermeture de compteur	24,00 €	24,50 €
⇒ Fourniture d'un compteur (15 m ³ /h)	110,00 €	112,20 €
⇒ Fourniture d'un compteur (20 m ³ /h)	120,00 €	122,40 €
⇒ Nouveau branchement	Selon devis du plombier	
⇒ Forfait de mise en service	208,00 €	212,00 €
⇒ Recdevance pour pollution (par m ³)	0,32 €	0,31 €

*En cas de gel de votre compteur, son remplacement vous sera facturé.
N'oubliez pas de le protéger.*

Relevé exceptionnel du compteur d'eau

Le relevé des compteurs d'eau est réalisé au début des mois d'avril et d'octobre par l'employé communal. Il peut arriver que vous soyez absent de votre domicile ce jour-là. Le fontainier déposera alors dans votre boîte aux lettres, un imprimé qui vous permettra d'effectuer vous-même le relevé du compteur. Vous devrez ensuite le déposer à la mairie.

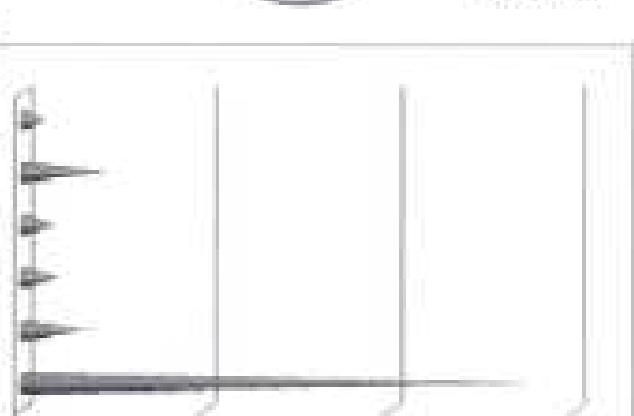
Plusieurs types de compteurs sont en service sur la commune, vous trouverez ci-contre deux croquis qui vous aideront à recueillir les données.

Notez les chiffres indiqués par les signes noirs

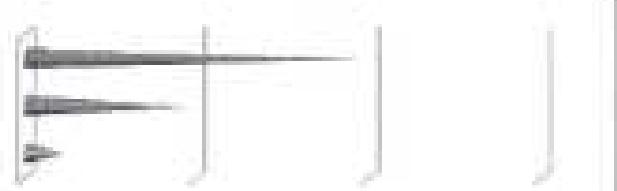


Notez uniquement les chiffres indiqués par le cadre

Dépenses	Montant	
Charges générales	1292 €	3,04 %
Charges de personnel	4795 €	11,29 %
Analyses et taxes	1845 €	4,35 %
Entretien et réparations	2079 €	4,90 %
Recdevance pollution domestique 2011	3668 €	8,64 %
Remplacement Branchement en Plomb	28 774 €	67,78 %
Total	42 453 €	100,00 %



Recettes	Montant	
Excédent anterior	40 854 €	62,81 %
Vente d'eau	19 531 €	30,02 %
Recdevance pollution domestique 2010	4 661 €	7,17 %
Total	65 046 €	100,00 %



Résultats des contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation

Les contrôles sont réalisés par CARSO- LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON

Ils sont transmis à l'Agence Régionale de Santé, Préfecture de Loir-et-Cher

Mesure sur le terrain	Limites de qualité Min / max	Unité de mesure	4 juillet Les pierres RBC	8 juillet Cahors descendante	2 avril caisse	26 juillet Le Boisag	29 octobre caisse ascendante	18 décembre Cahors descendante
Teneur en fer	/ 25	mg/l	10,1	10,2	11,3	16,9	15,1	12,9
pH / température de mesure du pH	6,5 à 9,5	PC	7,75 / 21,6	7,80 / 22,2	7,90 / 21,9	7,76 / 20,6	7,65 / 20,2	7,70 / 19,6
Chlore total		mg/lCl ₂	0,08	0,13	0,06	0,18	< 0,07	0,08
Chlore libre		mg/lCl ₂	0,07	0,13	0,05	0,12	< 0,06	0,08
Microorganismes coliformes à 36°C		Nb/ml	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1
Microorganismes coliformes à 22°C		Nb/ml	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1
Calcareux à 36°C	0	mg/lCaCO ₃	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1
Calcareux caill	0	mg/lCaCO ₃	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1
Bactéries (bactéries fécales)	0	mg/lCaCO ₃	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1
Anaérobies sulfite réducteurs (Aspergillus)	0	mg/lCaCO ₃		< 1				< 1
Aspect de l'eau			0	0	0	0	0	0
Odeur			1 chloré	1 chloré	1 chloré	1 chloré	1 chloré	1 chloré
Saveur			1 chloré	1 chloré	1 chloré	1 chloré	1 chloré	1 chloré
Unite à 25°C : mg/l	/ 3		N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
Saveur à 25°C : mg/l	/ 3		N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
Couleur apparente (couleur)	/ 15	échelle	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5
Couleur visuel (couleur filtre)	/ 3	échelle	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5	< 5
Couleur			0	11	0	0	0	0
Total chloré	/ 2	mg/lCl ₂	0,45	0,21	0,15	0,13	0,17	0,26
Conductivité électrique brute à 25°C	200 / 1100	µS/cm	490	487	488	489	492	496
Ammonium	< 0,10	mg/lNH ₄ NO ₂	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01
TAC (teneur alcalinométrique complète)		°P		21,55				21,65
TH (teneur hydrocarbrique)		°P		21,6				21,8
CDT (Carbone organique total)	/ 10	mg/lC	< 0,2					< 0,2
Nitrites	/ 50	mg/lNO ₂ -	15,3	11,2	12,4	15,5	13,0	13,4
Nitrate	/ 10	mg/lNO ₃ -		< 0,02				< 0,02
Chlorure	/ 250	mg/lCl ₂		19,5				20,00
Sulfate	/ 250	mg/lSO ₄		4,3				4,8
Chlorine total	/ 50	mg/lCl ₂						
Fluor total		mg/lF ₂						
Nickel total		mg/lNi						
Plomb total	/ 50	mg/lPb						
Calcium total	/ 5	mg/lCa						
Antioxydant total		mg/lSO ₂						
Cobalt total		mg/lCo						
Antimoine total	/ 100	µg/lAs						
Manganèse total		µg/lMn						
Ruthénium total		µg/lRu						
Sélénium total	/ 10	µg/lSe						
Mercure total	/ 10	µg/lHg						
Succès de positivities identifiés	/ 5	µg/l						

Le budget communal (fonctionnement)

Dépenses	Montant
Charges à caractère général (fournitures, assurances, etc.)	24 084 €
Charges de personnel (salaires et cotisations)	53 956 €
Participation au SIVOS (syndicat à vocation scolaire)	54 024 €
Indemnités, subventions et autres participations aux syndicats	23 706 €
Intérêts des emprunts	6 539 €
Total	162 309 €



Recettes	Montant
Excédent de fonctionnement année 2011	66 022 €
Impôts et taxes	105 193 €
Locations, concessions et produits exceptionnels	8 496 €
Dotations, subventions et participations	97 640 €
Remboursement de frais de personnel	6 163 €
Dotation Solidarité Rurale (Conseil Général)	18 000 €
Total	301 515 €



Dépenses	Montant
Déficit investissement année 2011	64 909 €
Remboursement des emprunts (capital)	81 729 €
Travaux de voirie	78 617 €
Frais d'étude et divers	3 841 €
Total	229 096 €



Recettes	Montant
Excédent de fonctionnement 2011 capitalisé	64 909 €
Subventions reçues	85 464 €
Emprunts (prêt relais 2 ans)	30 000 €
Fonds de Compensation de la TVA	43 702 €
Total	224 075 €



Ce s'est passé en 2012

Galette des rois

Samedi 14 janvier à 15 heures, une vingtaine de personnes se sont réunies dans la salle du conseil municipal pour passer un après-midi récréatif et savourer la galette des rois offerte par la municipalité aux personnes de plus de 60 ans. Leur présence restera nous encourager à poursuivre cette festivité.

Cérémonie des voeux

Samedi 14 janvier à 18 heures, monsieur le Maire et le Conseil municipal ont présenté leurs voeux aux habitants de la commune.

Après avoir entendu un résumé des principaux événements survenus en 2011 et des projets 2012, chacun a été invité à partager le verre de l'amitié.

Commémoration du 8 mai et du 11 novembre

Merci aux AFN de Mazangé-Fortan qui nous rejoignent pour commémorer les armistices du 8 mai et du 11 novembre. Aussi, le cortège qui se rend devant le monument aux morts pour la cérémonie du souvenir est plus important. Il est dommage que nous ne soyons plus aussi nombreux pour accomplir notre devoir de mémoire qui semble s'oublier irrémédiablement. Merci à tous ceux qui nous accompagnent, aux représentants du Souvenir Français, aux élèves de l'école et à leurs enseignantes.

Repas champêtre du 14 juillet

Il pleuvait, ce 14 juillet et nous avons dû nous abriter sous le pétan de l'école pour nous régaler du cochon frit proposé et servi par le Conseil municipal. Une soixantaine de convives ont pu ainsi passer une journée de détente conviviale où chants, danses et jeux nous ont fait oublier que le soleil était absent.

Concours des maisons fleuries

La météo de l'année 2012 n'a pas été favorable à la réussite des plantations et à une bonne floraison. Cela n'a pas empêché les habitués du concours des maisons fleuries à présenter leurs réalisations. Le jury, composé de membres du Conseil municipal, a dû choisir les périodes les plus propices à l'épanouissement des fleurs pour déterminer le lauréat qui avait le mieux réussi ses parterres et aménagements floraux. Après avoir délibéré, le premier prix de la commune a été attribué à Gisette et Roger Saillard. Toutes nos félicitations et nos remerciements à chaque participant qui contribue à améliorer le paysage dans lequel nous vivons.

Le concours est reconduit en 2013, n'oubliez pas de vous inscrire dès le printemps.



Les manifestations présentées sur cette page sont organisées par votre conseil municipal.

D'autres festivités vous sont également proposées par le comité des fêtes ou par la coopérative scolaire sur la commune de Fortan ou sur celle de Mazangé. La participation d'un public nombreux à chacune de ces fêtes est un encouragement pour les organisateurs bénévoles qui ne sont rémunérés que par votre présence.

Recensement de la population

L'INSEE procède régulièrement à la comptabilisation de la population nationale.

Les recensements ayant lieu tous les 5 ans et le dernier ayant eu lieu en 2008, c'est entre le 17 janvier et le 16 février 2013 que Karen Gonzales, agent recenseur recruté par la commune, vous remettra les fiches population et habitations. Lors d'un second passage, elle récupérera ces fiches après que vous les ayez remplies.

Merci de bien vouloir lui réservé le meilleur accueil.



Aménagement de l'entrée de la place de l'église

Suite à l'étude réalisée en 2011 par le bureau d'étude VIATEC et après avoir obtenu les accords de subventions demandées, le conseil municipal a décidé d'engager les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée de la place. La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau VIATEC. L'entreprise LEFEVRE de Pezon a été retenue pour la réalisation des travaux.

La démolition des anciens bâtiments a été faite début juillet par nos soins (employé communal, élus volontaires et bénévoles) avec l'aide de l'entreprise MAZZETTI de Fortan.



Il aura fallu moins de deux mois pour terrasser, profiler, empierrer et stabiliser, poser les bordures, créer les trottoirs et enfin goudronner la voirie. L'urgence était de pouvoir rouvrir l'accès aux écoles avant la rentrée scolaire.



Cet aménagement permet un accès facilité aux véhicules et aux cars scolaires qui peuvent désormais accéder directement à la place, d'où qu'ils viennent. Il offre également une meilleure sécurité aux piétons par la création d'un trottoir éloigné de la voirie principale et accessible aux personnes handicapées.

Un espace a été spécialement aménagé pour recevoir un nouvel abribus fourni par le Conseil Général. La surélévation du trottoir au niveau de cet abri facilite l'accès au bus pour les personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant en supprimant la marche.

Les aménagements paysagers sont et seront réalisés par nos soins au cours du printemps qui arrive.

Le montant total des travaux et maîtrise d'œuvre s'est élevé à 64 875 € hors TVA, soit 77 590 € TTC.

Le Conseil Général a participé à hauteur de 18 000 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale aux communes en plus de la fourniture de l'abribus.

La Communauté de Communes des Coteaux de la Braye finance la moitié du montant hors taxes restant à charge de la commune au titre d'un fond de concours soit un montant de 23 437 €.

Le solde est financé par le budget communal et par un emprunt relais en attendant le remboursement de la TVA par l'Etat.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réplacement des branchements en plomb d'adduction d'eau potable

Conformément à la loi sur l'eau qui impose aux fournisseurs d'eau potable de supprimer tous les branchements réalisés en plomb, la commune a fait procéder au retrait de tous ces branchements et a, là où il était possible de le faire, installé les compteurs sur le domaine public. Ceci permettra à l'employé communal de relever les compteurs en l'absence des résidents sans pénétrer sur propriété privée. Cette opération, réalisée par l'entreprise SAUR, à coûté 23 920 € TTC et a été entièrement financée par le service annexe de l'eau potable.

Réparation d'une partie de la cour de l'école

Afin de supprimer les trous devenus dangereux pour les enfants, une couche d'enrobé a été étendue sur une partie de la cour de l'école pour un coût de 4 236 €.

Réparation toitures

Lors de grosses averses, l'eau s'infiltrait à l'intérieur de l'église au niveau de la chapelle nord. L'entreprise RENOU a procédé à la réparation de la toiture.

La même entreprise a remplacé deux tôles fissurées par deux tôles transparentes sur le toit de l'atelier communal.

Arrêtés de circulation

Depuis la réalisation de l'entrée de la place de l'église, un arrêté de circulation impose aux usagers sortant de la place de marquer un temps d'arrêt et de céder la priorité aux véhicules circulant sur la route départementale n°53.

Un autre arrêté imposera, dès la pose du panneau sens interdit, de ne plus circuler sur la rue passant derrière l'église dans le sens « place de l'église vers route de Mazangé », la sortie sur celle-ci étant trop dangereuse.



Entreprise MAZZETTI
Entretien de l'arbre et du jardin

Entreprise MAZZETTI
Les Grouettes - 41360 FORTAN
Téléphone : 05 75 24 09 98
e-mail : mazzetti@orange.fr



**Claire Dubois
YUNA**
Fait au service des professionnels, particuliers et collectivités
Illustrations/dessins/painture
Faire-parts
Documentation d'entreprise
Publicité
Cours et stages
Initiation et perfectionnement,
enfants et adultes,
préparation aux examens,
intervention dans les écoles
Enseignement sur mesure
Conférence / débats pour les enfants

1, la Herbe 41360 Fortan
02.54.72.74.88/06.17.91.28.34
www.clairedubois.fr

Les projets 2013

Suite au diagnostic des installations d'assainissement non collectif, après avoir réalisé une étude des possibilités techniques et financières, le conseil municipal envisage de relier le hameau de l'Augissière au réseau d'assainissement collectif de la commune. La possibilité d'obtenir une aide financière exceptionnelle de la Communauté de communes des Coteaux de la Braye ainsi qu'une participation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne nous encourage à réaliser ces travaux en 2013. La participation des utilisateurs sera ainsi d'autant moins élevée. Une concertation sera organisée avant le début des travaux.

Conjointement à ce projet et pour profiter des tranchées ouvertes à cet effet, il est prévu de remplacer les canalisations d'eau potable desservant le dit hameau.

Selon le degré d'avancement de ces travaux, le reprofilage et le goudronnage de la route sera réalisé au cours de cette même année.

Le budget de la commune ne nous permettant pas de financer d'autres projets d'importance, nous nous tiendrons à assurer l'entretien utile et nécessaire des infrastructures communales.

Chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

La détention de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, en raison de leurs caractéristiques morphologiques et de leur puissance, est soumise à des règles particulières. A dater du 1er janvier 2010, vous devez être titulaires d'un permis de détention. La délivrance de ce permis de détention par le maire de votre commune de résidence est conditionnée à la présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1^{ère} catégorie), d'attestation d'aptitude et d'évaluation comportementale.

La liste des vétérinaires et formateurs habilités à délivrer ces attestations est consultable sur le site Internet de la préfecture (www.loir-et-cher.pref.gouv.fr) ou en mairie.

Aussi adorable qu'il soit, votre animal de compagnie doit respecter quelques règles (merci à son maître de les lui expliquer) :

- Il doit respecter le voisinage et ne pas aboyer à tout moment (et encore moins la nuit).
- Il ne doit pas faire sa crotte là où il le désire. Un passant (peut-être vous-même) peut glisser et se blesser.
- Il ne doit pas faire sa promenade seul au risque de faire une mauvaise rencontre (la fourrière par exemple).
-

État civil

Tous nos vœux de santé et de longévité à Likou, Gabin et Maëlle qui ont vu le jour en 2012 pour la plus grande joie de leurs parents.

Claire et Cédric se sont unis le 11 août. Nous leur souhaitons tout le bonheur qu'ils attendent de cette union.

Mauricette Dupuis, épouse Stalport nous a quittés le 24 novembre dernier. Elle avait 90 ans et repose en paix. Ne l'oubliions pas.

Population

La population communale évolue d'année en année. Au 1er janvier 2013, le nombre d'habitants retenu par l'INSEE pour notre commune est de 276 auquel il faut ajouter les résidences secondaires. De nouvelles résidences ont été terminées en 2012, permettant à la commune d'accueillir de nouveaux habitants. De nouveaux locataires se sont installés à Fortan. Toutes et tous sont les bienvenus et nous leur souhaitons un agréable et long séjour dans notre village. Afin de mieux les connaître et ainsi de mieux les accueillir, ils peuvent se présenter en mairie où nous les conseillerons sur les démarches à faire quand on est nouveau résident. La population réelle de la commune est ainsi plus proche des 300 âmes si ce n'est plus. Le recensement organisé début 2013 nous permettra d'être plus précis.

Borne internet

Orange et la Communauté de Communes des Coteaux de la Braye ont été partenaires pour installer une borne internet à l'accueil de la mairie de Savigny-sur Braye. Celle-ci est à la disposition des habitants du territoire communautaire et permet à chacun d'accéder à internet et d'effectuer toute démarche nécessitant ce mode de transmission. De plus, c'est gratuit (aux horaires d'ouverture de la mairie de Savigny).

Transport à la demande

En service depuis novembre 2010, le transport à la demande est un service qui vous permet de vous rendre à l'un des points d'arrêt défini à partir de votre domicile (mardi matin à Savigny, mercredi matin à Vendôme et jeudi matin à Montoire). Il suffit de réserver la veille de votre déplacement avant 15 heures au 02 54 58 41 50 et il ne vous en coûtera que 2 € par trajet (4 € pour l'aller et le retour). Cette opération est financée par le Conseil Général et par la Communauté de Communes des Coteaux de la Braye.

Triathlon du vendômois

Il se déroulera le dimanche 26 mai 2013 et comme chaque année, le parcours cycliste traversera la commune entre midi et 15 h00. Un projet de nouveau parcours est à l'étude et devrait voir les cyclistes traverser le bourg et se diriger vers Huchepé en passant par la route de Savigny, le lotissement du Clos Pasquier et la Hirbière.

Pour cette compétition, il est nécessaire d'assurer la sécurité des coureurs et du public sur le parcours et aux carrefours. Toute personne disponible ce jour-là est la bienvenue et deviendra signaleur le temps de la course.

Faites-vous connaître à la mairie.

Merci

Souvent oubliée, il existe une catégorie de personnes qui mérite d'être citée aussi souvent que l'occasion peut nous être donnée. Il s'agit du bénévole, humain ou en voie de disparition et pourtant extrêmement utile à la société. Il ne compte pas son temps, est là quand le besoin existe et se fait oublier quand sa présence n'est plus nécessaire.

Alors, merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont aidé en 2012, et particulièrement à qui nous a aidé à déneiger l'hiver dernier; à qui a participé à la démolition du bâtiment de l'entrée de la place ou à toute autre tâche au service de la commune.

RPI MAZANGE-FORTAN

Au 1er janvier 2012, il regroupe 111 élèves répartis entre 3 classes sur 2 écoles.

Ecole de Mazangé

Téléphone de l'école : 02 54 72 14 77

Directrice : Dora Sculais

3 classes : 68 élèves

- Jocelyne Gaillard : 10 PS et 13 MS

ATSEM : Rose Bellamy

- Dora Sculais et Marie Richard (lundi) : 10 GS et 14 CP

ATSEM : Carole Declercq

→ Karine Guillet : 14 CE1 et 7 CE2

→

Autres personnels de l'école :

Continière : Natacha Kochler

Surveillance cantine : Marylène Frison

Agent d'entretien : Karine Berthelot

Bibliothèque et garderie : Estelle Poëssel

Employée de vie scolaire (EVS) : Monique Trachsler

Représentants de parents d'élèves:

Titulaires	Suppléants
Mme Peltier	Mme Spehar
Mme Frenais	Mme Campionni
Mme Alberi	Mme Hersant

Activités de l'année :

28 Septembre : Opération « Nettoyons la nature »

Septembre à décembre : Piscine pour les élèves de GS/CP/CE1/CE2 (1 séance par semaine).

21 au 26 octobre : Grâce à une vente de gâteaux, nous avons récolté 212 € au profit de l'association « vaincre la mucoviscidose ». L'équipe enseignante remercie tous les généreux donateurs.

20 décembre : Sortie Cinéma « Le Petit Gruffalo » à Vendôme.

21 décembre : Chants par tous les élèves au marché de Noël organisé par l'Amicale Laïque à Mazangé.

janvier : Spectacle « La machine à recycler » par la compagnie de la Petite Ecole.

mars : Spectacle « Les 3 Chandales ».

12, 13 et 14 juin 2013 : Participation des GS/CP/CE1/CE2 aux « Petites Rando » organisées par l'USEP dans le secteur de Muides-sur-Loire.

30 juin : Fête de l'école à Fortan.

Autres activités possibles pour l'année : carnaval, musée, cinéma, journal ...

Ecole de Fortan

Téléphone de l'école : 02 54 72 05 36

Téléphone de la cantine: 09 67 28 05 36

Directrice : Christine Vénutat

2 classes : 43 élèves

- Christine Vénutat : 7 CE2 et 14 CM1

- Agathe Hervé : 9 CM1 et 13 CM2

Autres personnels de l'école :

Continière : Annie Ballon

Agent d'entretien et garderie: Marylène Frimont

Surveillance cantine, bibliothèque et garderie : Estelle Pouquet

Employée de vie scolaire (EVS) : Monique Trachsler

Représentants de parents d'élèves:

Titulaires	Suppléants
Mme Ménard	Mme Gaudin
Mme Gandelin	M. Martineau

Activités de l'année :

Toute l'année: Intervenant musique 1 heure par classe chaque lundi, mis à disposition par la communauté de communes des cotteraux de la Braye.

20 novembre : Participation à Cinéclub au Minotaure à Vendôme.

20 décembre : Chants par tous les élèves au marché de Noël organisé par l'Amicale Laïque à Mazangé.

février/mars : Cycle athlétisme avec un intervenant mis à disposition par l'USV athlétisme pour préparer l'E.RIDEON du 24 mars.

12 février : Visite du Palais de la découverte à Paris.

17 mai : Grande sortie à vélo et visite de Musikenfête à Montereau.

27 au 31 mai : Etoile Cyclo avec pour étapes Saint-Ouen, Saint-Sulpice, Mont-près-Chambord et Ouzain.

Activités au musée de Vendôme et visite du château de Chaumont-sur-Loire.

30 juin : Fête de l'école à Fortan.

Amicale laïque des écoles de Fortan et Mazangé

Tout au long de l'année, l'Amicale laïque organise différentes manifestations au profit des écoles de Fortan et Mazangé : - ventes de croissants

- marché de Noël
- kermesse de l'école et tombola...

Elle remercie vivement toutes les personnes qui y prennent part et/ou qui font des dons. Grâce aux bénéfices réalisés, elle subventionne classe découverte, sorties, cycles sportifs...

Organisation institutionnelle :

Président : Patrick BRIONNE, Membre-Adjoint de Mazangé, Vice-Président : Gérard JANVIER, Maire de Forlan

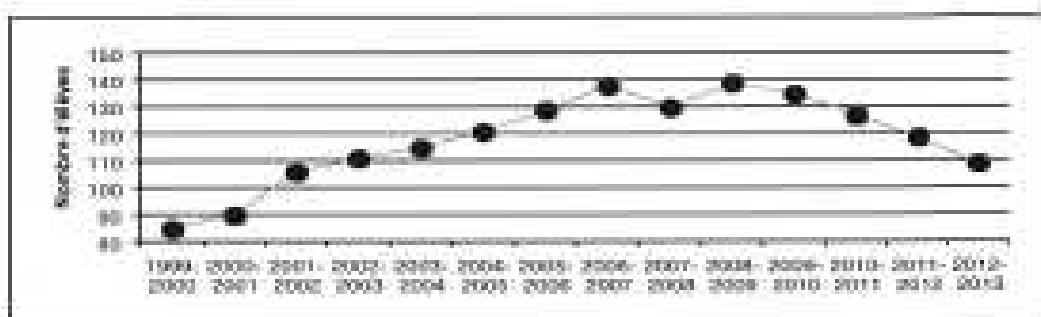
Membre titulaire Mazangé : Valérie DESSEAUZ - Membre titulaire Forlan : Valérie FAUCHEUX

Membres suppléants Mazangé : Karine SECHAUD et Patrick BOUSON

Membres suppléants Forlan : Patricia BECKER et Philippe LALIGANT

Effectifs :

Nombre d'élèves comptés le jour de la rentrée scolaire



Comment est utilisé le budget du SIVOS ?

Fonctionnement des écoles (Rémunération du personnel, chauffage, électricité..)



Le SIVOS finance également les séances à la piscine et l'animation du Noël des écoles.

Ramassage scolaire (Coût des cars)

Le coût du ramassage scolaire pour l'année 2012-2013 est de 51 528 €, le Conseil Général subventionne à hauteur de 44 544 €. Reste à charge du SIVOS 6 983 €.

Cantines scolaires (Rémunération du personnel, chauffage, électricité, denrées alimentaires..)

Le SIVOS assure la gestion des cantines de Mazangé et de Forlan. En 2011, 15 494 repas ont été servis.

Pour l'année 2011, le prix de revient d'un repas était de 5,39 € et le prix facturé aux parents était de 3,28 €, la différence étant prise en charge par le SIVOS.

Centre de loisirs sans hébergement (Rémunération du personnel, fournitures..)

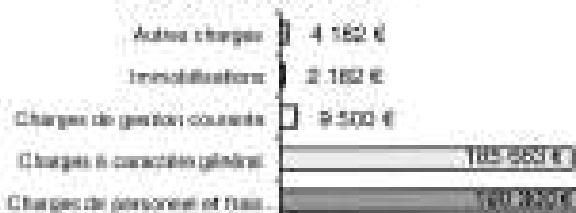
L'ALSH accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis après-midi et 3 semaines au mois de juillet.

Pour 2011, le budget était de 26 862 €.

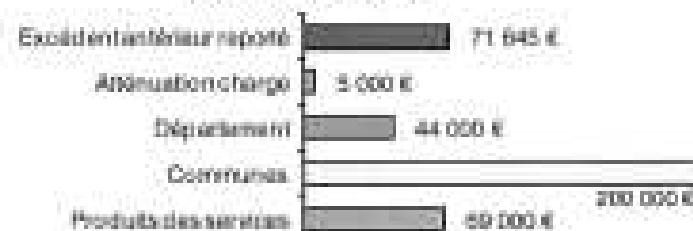
Les parents ont financé 9 377 €, la Caisse d'Allocations Familiales 10 179 € et le SIVOS 8 306 €

Budget primitif 2012 du SIVOS

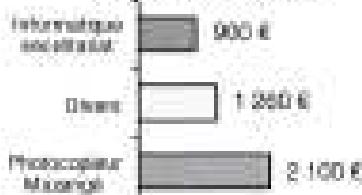
Dépenses 389 645 €



Recettes 389 645 €



Dépenses 4 260 €



Recettes 4 260 €





Association loi 1901

Le Comité des Fêtes vous informe...

Les membres du Comité des Fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.
Que 2012 apporte à chacun santé, joie et bonheur !

BILAN

Nous avons démarré nos activités par une balade découverte en semi-nocturne le samedi 2 juin 2012. Une quarantaine de personnes étaient présentes ; nous sommes une nouvelle fois très satisfaits de la participation de tous.



Notre deuxième soirée était consacrée au « braconnage » ! Nous avons eu effet eu l'immense plaisir d'accueillir Véronique Blot sous le préau de l'école qui est venue raconter des histoires incroyables sur le braconnage en pays solognot. Soirée de détente et de fous rire pour la soixantaine de personnes présente ce soir du samedi 7 juillet. Une merveille... !!!

Nous avons poursuivi avec l'accueil de la musique municipale de Savigny-sur-Braye « l'Echo de la Braye » le samedi 15 septembre. Le concert s'est déroulé en l'Eglise de Fortan. 50 personnes environ sont venues applaudir les musiciens.

C'était une soirée agréable avec malheureusement un programme musical un peu court...



Une seconde balade découverte a eu lieu le samedi 6 octobre cette fois-ci en plein jour. La pluie s'était invitée au rendez-vous ce qui a probablement découragé les marcheurs : nous étions une petite trentaine à braver la pluie qui n'a finalement pas beaucoup gêné notre avancée.

MANIFESTATIONS POUR 2013
A noter dès à présent dans vos agendas...

Samedi 1 ^{er} juin	soirée	balade-découverte en semi-nocturne
Samedi 6 juillet	soirée	troupe de théâtre sous le préau de l'école « Les Toqués des Planches » présentée par l'association Les Ainés Ruraux du canton de Saint-Calais Rires garantis, à venir voir absolument !!!
Samedi 5 octobre	après-midi	balade-découverte

LE BUREAU AUJOURD'HUI...

Notre Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 30 novembre. Ont été reconduits dans leur fonction :

Maryline DUVALLET, Présidente	Jean-Pierre MOREAU, Vice-président
Sylvie BERMOND, Secrétaire	Christophe BERMOND, Secrétaire adjoint
Yves GASNOT, Trésorier	Yvette SIMONDIN, Trésorière adjointe

LOCATION DE MATERIEL

Nous proposons des tables et des bancs à la location. Nous disposons de 20 tables et 40 bancs.
Vous pouvez louer 1 table et 2 bancs pour 4 euros.

Contacts :

Maryline DUVALLET au 02 54 72 13 73

Ou

Yves GASNOT au 02 54 72 11 03

Nous remercions une nouvelle fois les habitants qui, par leur participation, contribuent à la vie de notre Comité des Fêtes et remercions également la mairie de Fortan.

Calendrier

FORTAN
Semaine paire
en blanc

Pour connaître la semaine de collecte de votre bac jaune,
reportez-vous au calendrier ci-dessous.

LES JOURS FÉRIÉS

décalent la collecte
au lendemain

Déc. 2013	Jane. 2013	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Jane. 2014
9-1		V 1	V 1										
9-2		V 2	V 2										
1-3		D 3	D 3	D 3									
9-4		L 4	L 4	L 4									
9-5		S 5	S 5	S 5									
2-6		D 6	D 6	D 6									
9-7		L 7	L 7	L 7									
9-8		V 8	V 8	V 8									
9-9		S 9	S 9	S 9									
1-10		D 10	D 10	D 10									
9-11		V 11	V 11	V 11									
9-12		S 12	S 12	S 12									
2-13		D 13	D 13	D 13									
9-14		L 14	L 14	L 14									
9-15		V 15	V 15	V 15									
9-16		S 16	S 16	S 16									
1-17		D 17	D 17	D 17									
9-18		V 18	V 18	V 18									
9-19		S 19	S 19	S 19									
2-20		D 20	D 20	D 20									
9-21		L 21	L 21	L 21									
9-22		V 22	V 22	V 22									
9-23		S 23	S 23	S 23									
1-24		D 24	D 24	D 24									
9-25		L 25	L 25	L 25									
9-26		D 26	D 26	D 26									
1-27		D 27	D 27	D 27									
9-28		L 28	L 28	L 28									
9-29		V 29	V 29	V 29									
9-30		S 30	S 30	S 30									
1-31		D 31	D 31	D 31									

Le Jour de collecte est le même pour les bacs bordeaux et jaunes

Le mercredi à Fortan
(jeudi en cas de lundi, mardi ou mercredi férié)

Les bacs doivent être sortis LA VEILLE AU SOIR du jour de collecte, et rentrés une fois collectés.

Recommandation

Les bacs poubelles ne doivent pas rester au bord de la route. Il en va de votre responsabilité en cas d'accident de la route provoqué suite à leur chute ou déplacement sur la chaussée.

Le Vélo en apport volontaire

Le vélo est à déposer dans les conteneurs prévus à cet effet.
(route de Massangis à Fortan)

Pour les gros départs de vélos, une benne à quoi se trouve en déchetterie de Vendôme (ZI sud). Les autres déchetteries sont équipées de colonnes aériennes.

Déchetteries

Une **CARTE D'ACCÈS** doit être présentée au gardien avant tout dépôt. Elle vous permet d'entrer dans **TOUTES LES DÉCHETTERIES** du territoire. Vous pouvez vous en procurer une en mairie ou dans les locaux du syndicat Val Dem, sur présentation d'un justificatif de domicile.

PROFESSIONNELS : vous devez présenter votre carte et établir un bon de dépôt avant tout vidage.

LES DÉCHETTERIES SONT FERMÉES TOUS LES JOURS FÉRIÉS.



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
DANZÉ Les Pouillères	14h-17h/18h		14h-17h/18h		9h-12h 14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h
MORÉE ZA la Verrerie	9h-12h		14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h
NAVEIL ZP le Bouchardeau	9h-12h	9h-12h		14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h
ST AMAND-L Rue de la Gare	14h-17h/18h		14h-17h/18h	9h-12h	9h-12h 14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h
ST OUEN Rue Roger Salengro	14h-17h/18h	14h-17h/18h	9h-12h		9h-12h 14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h
SELLOMME Rue des Plantes	9h-15h-12h-15 14h-16h		14h-17h/18h		13h-16h	9h-12h 14h-17h/18h
VENDÔME 2/3G AU. cours Gambetta	9h-12h		14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h	9h-12h 14h-17h/18h

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars / Horaires d'été : du 1^{er} avril au 30 septembre



Déchets acceptés

En petites quantités



BOUTEILLES PLASTIQUES



PARTIES



LAMPES



PEINTURE ET VÉHICULES



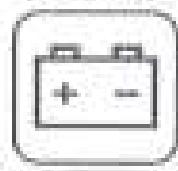
PEINTURE ET ACCUMULATEURS



TEXTILES



CARTOUCHES D'ENCRE

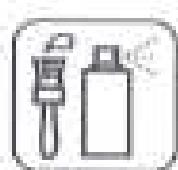


BATTERIES



Possibilité de gros dépôts de verre en déchetteries de Vendôme

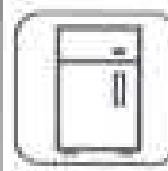
VERRE



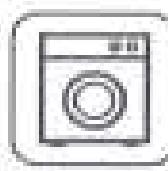
DÉCHETS D'ENTRETIEN

Appareils électriques et électroniques (DEEEE)

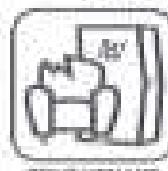
déchetteries de Vendôme, Naveil, Saint-Ouen



APPAREILS ÉLECTRONIQUES



APPAREILS Ménagers



TRUCS VÉGÉTAL



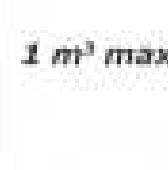
PIÈCES DE VÉHICULE



DÉCHETS VERTS



CARTONS



1 m³ max



GRAVATS



Déchets refusés : ordures ménagères, produits toxiques, pneumatiques, cadavres d'animaux, produits explosifs, déchets médicaux, bouteilles de gaz, extincteurs, matériaux amiantés, terre, carcasses de véhicules.

Liste des substances pouvant varier selon la législation en vigueur.

L'Eglise dans votre secteur



Notre commune est rattachée au secteur paroissial de Montoire qui regroupe 34 clochers, répartis entre Savigny et Authon, Villedieu et Villiers.

La paroisse vous propose :

Messes dominicales sur l'ensemble du secteur,
Préparation au baptême et au mariage,
Catéchisme, aumônerie, scoutisme, colonie de
vacances, camp ski, patronage le mercredi et vacances,
Formation pour adultes (confirmés ou recommençants),
Mouvement des chrétiens retraités,
Chorales,
Atelier couture, bricolage,
Visite et accompagnement des malades,
Accompagnement du deuil.



Une équipe de 4 prêtres est à votre service : Don Camille Rey, Don Laurent Larroque, Don Etienne Doat et Don Arnaud Amayon, aidés du Père Bernard Gallizia, ainsi que de nombreux bénévoles de tous les villages dont l'action est coordonnée par un « conseil pastoral ».

Pour tout renseignement : Presbytère de Montoire

8, rue Saint Laurent - 41800 Montoire sur le Loir - Tél : 02.54.86.54.02

Mail : paroissedemontoire@me.com - Informations sur le site Internet :
<http://paroissedemontoire.over-blog.net> ou dans le journal Le Loir.

Les Carlines à Vars Les Claux !

Le Conseil général du Loir et Cher vous propose des séjours à la montagne, au cœur de la station de ski de Vars-les-Claux, dans les Hautes-Alpes. Une équipe de professionnels passionnés vous permettra de découvrir la montagne estivale ou hivernale.

Pour les enfants, préados et ados, des séjours de vacances hiver comme été. Chacun peut y trouver son bonheur et venir se fabriquer des souvenirs ! Mais le centre des Carlines, c'est aussi l'accueil de familles, groupes ou amis, en studios de 4 ou 5 personnes, au pied des pistes...



des vacances de rêve !



L'hiver, vous avez le choix entre une formule « pension complète » ou une formule « skieur » incluant également le forfait de remontées mécaniques et le prêt du matériel de ski.

L'été, vous êtes accueillis en pension complète ou en demi-pension à votre convenance.

Renseignements et réservations au Conseil général au 02.54.58.41.45 pour les séjours jeunes et directement au Centre pour les séjours familiaux ou de groupes au 04.92.46.50.46.

Découvrez le centre et son environnement en consultant le site www.carlines-vars.com .

Il reste encore des places disponibles pour venir goûter aux joies de la neige cet hiver !

Profitez-en !



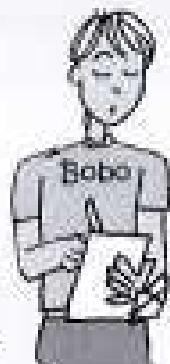
Les missions du Pays Vendômois :

Défendre les intérêts du territoire.

Son rôle

Le Pays ne décide pas des programmes, il bénéficie de contrats avec d'autres collectivités et applique leurs règlements.

L'Agenda 21 sort de fil conducteur pour mettre en cohérence les différents programmes.



Son apport

Le Pays est un lieu de réflexion et de concertation

Le Pays a une capacité d'impulsion et d'ingénierie territoriale

Le Pays aide le territoire à innover et découvrir de nouvelles façons de faire

Le Pays peut chercher des moyens complémentaires à ceux de la Région pour accompagner les élus sur le terrain et valoriser les métiers



Le Pays doit

- trouver un équilibre entre respect des règlements, réalités et besoins du territoire
- expliquer la cohérence des programmes
- être un partenaire de confiance pour préparer l'avenir
- articuler sur son territoire les politiques publiques existantes



Les apports financiers ?

Programmes

3ème CRPV	6 462 000,00€
Leader interpays	1 589 051,00€
OCMACS	141 901,00€
PNA	37 350,00€
TVB	20 000,00€
	8 250 302,00€

Montants Origine des aides

Conseil Régional
Europe (FEADER)
Etat (FISAC)
Etat
Europe (FEDER)



Le Recensement militaire

Qui ?	- Tous les jeunes français, filles et garçons.
Quand ?	- Dans les trois mois qui suivent leur 16 ^e anniversaire ¹⁷⁾ .
Pourquoi ?	- Pour être convoqué à la journée de défense et citoyenneté à partir de 17 ans.
	- Pour leur permettre de se présenter à tout examen public ou concours tels que le BEP, CAP, baccalauréat, permis de Conduire, fonction publique etc....
Comment ?	- En se déplaçant à la mairie de résidence.
	- Sur internet (www.mon.service-public.fr) lorsque la mairie est raccordée.
Pour en savoir plus	- Sur internet (http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement)
	- Sur la page facebook : « Parlons Défense »

¹⁷⁾ Après ce créneau, tout recensement est possible mais il engendrera un décalage dans la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique.

Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

Centre du Service National d'Orléans
Quartier Bellecombe
BP 32521
45038 ORLEANS CEDEX
Tel : 02.38.65.21.32 (accueil)
Fax : 02.38.65.21.15



Centre de secours des Sapeurs Pompiers

Campagne de recrutement de futurs sapeurs-pompiers volontaires



Lors de leur traditionnelle tournée de calendriers et par le biais de leurs affichettes, les sapeurs-pompiers de SAVIGNY-SUR-BRAYE vous ont fait part de leurs difficultés pour recruter du personnel. En effet, les quelques candidatures reçues ne permettent pas de maintenir un effectif opérationnel suffisant. Les sapeurs-pompiers comptent sur vous et votre motivation afin d'assurer un service toujours plus efficace.

Vous avez entre 16 ans et 55 ans et vous êtes en bonne condition physique, n'hésitez pas à les rejoindre.

Les plus jeunes sont également les bienvenus. En effet, le Centre de Secours de SAVIGNY-SUR-BRAYE possède une section de Jeunes Sapeurs Pompiers très dynamique. Elle compte aujourd'hui 16 jeunes filles et jeunes garçons mais seulement une personne habitant la commune. Il ne faut pas oublier que 50 % des sapeurs-pompiers volontaires sont issus des jeunes sapeurs-pompiers. Si vous êtes âgés de 13 ans, n'hésitez pas à faire parvenir votre candidature.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Lieutenant Louis ÉVRARD (Chef de Centre de Secours de SAVIGNY-SUR-BRAYE) au 02 54 23 77 51. Vous pouvez également envoyer vos candidatures (lettre de motivation + CV) à l'adresse suivante : 1 Rue Sainte BARBE 41360 SAVIGNY SUR BRAYE.

Gendarmerie Nationale : numéros d'appel téléphonique

Lorsque vous composez le 17 sur votre téléphone, votre appel est dirigé vers la gendarmerie de votre secteur en journée (Savigny-sur-Braye ou Montoire). La nuit (entre 19 h 00 et 8 h 00), c'est le Centre Opérationnel de Gendarmerie de Blois qui centralise les appels et alerte la brigade de permanence.

Il est donc recommandé de ne composer le 17 qu'en cas d'urgence.

Pour les appels non urgents (demandes de renseignements par exemple) il est préférable d'appeler la gendarmerie locale au numéro indiqué dans l'annuaire téléphonique, soit pour Savigny-sur-Braye, le :

02 54 23 12 90

Qu'est-ce qu'une maison de justice et du droit ?

S'informer sur ses droits et ses devoirs ...

Dans les communes ou quartiers désignés des tribunaux, les maisons de justice et du droit (MJD) sont des lieux d'accueil et de permanences juridiques de proximité.

Elles réunissent différents acteurs locaux, notaires, huissiers de justice, associations... qui renseignent gratuitement (sauf avocat) et apportent des alternatives à l'action judiciaire.

Ainsi les agents de la MJD peuvent proposer une solution adaptée à votre situation :

- Approfondissement de l'analyse juridique par un professionnel du droit (avocat, notaire, huissier de justice, juriste)
- Orientation vers une structure de conciliation ou médiation (conciliateur de justice, association)
- Démarches en vue de saisir une juridiction

Consultations sur rendez-vous

Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la Maison de justice et du droit pour les intervenants ci-après, à l'exception du CIRE et de l'AVEC qu'il convient de contacter directement.

Permanences d'information juridique

→ **Avocat** : répond aux questions d'ordre juridique et reçoit après délivrance, à l'accueil de la MJD, d'un bon de consultation comprenant le paiement de 10 euros (effectués par chèque à l'ordre du CDAD ou par espèces) sauf pour les bénéficiaires du RSA ou des seules prestations sociales, sur présentation de justificatifs.
Lundi de 9h à 12h

→ **Notaire** : assure des consultations juridiques sur tous les sujets de droit (contrat de mariage, donations, successions, immobilier etc.)
2ème et 4ème jeudi du mois de 14h à 17h

→ **Huissier de justice** : renseigne sur le constat d'huissier en diverse matières (conflict de voisinage ou de personnes, baux d'habitation, divorce, succession...) et sur la procédure civile d'exécution (signification et exécution d'actes, expulsions locatives, loyers impayés, saisie de biens etc.).
3ème lundi du mois de 14h à 17h

→ **Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDEFF)** : informe en matière de droit de la famille (divorce et séparation hors divorce, tutelle, curatelle etc.)
Mardi de 14h à 17h

→ **Centre d'information des résidents étrangers (CIRE)** : renseigne les résidents étrangers sur leurs droits et les accompagne dans leurs démarches administratives. (prendre rendez-vous au 09.63.05.92.37 ou au SADA au 02.54.56.85.76)

Aide aux victimes, conciliation et médiation

→ **Association d'aide aux victimes et conciliation (AVEC)** : accompagne les victimes d'infractions pénales et les aide à surmonter leurs difficultés tant psychologiques que matérielles. (prendre rendez-vous au 02.54.56.08.48)
Lundi et mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h

→ **Conciliateur de justice** : permet de trouver une solution à l'amiable dans un conflit entre personnes privées (conflits entre particuliers ou avec une entreprise) et en dehors de tout procès.

1er mercredi du mois de 10h à 12h
2ème et 4ème jeudi du mois de 14h à 16h
3ème jeudi du mois de 10h à 12h

→ **Médiation familiale** : pour un règlement amiable des conflits familiaux (divorce, séparation etc.).
2ème mercredi du mois de 13h30 à 17h

Vos démarches ...

À la Maison de justice et du droit, il vous est possible de réaliser des formalités notamment pour les demandes suivantes :

→ Demande d'aide juridictionnelle

Vous pouvez demander cette aide si vous souhaitez trouver un accord amiable avec votre adversaire ou vous êtes ou allez être engagé(e) dans un procès et vous ne possédez pas les ressources suffisantes ou ne bénéficiez pas d'une assurance vous permettant de couvrir ces dépenses. L'aide juridictionnelle vous sera accordée en totalité ou en partie en fonction de vos ressources.

→ Saisie du Juge aux affaires familiales

Cette requête est remplie après divorce, séparation de corps ou séparation hors divorce pour fixer ou modifier les modalités d'exercice de l'autorité parentale, la résidence des enfants mineurs, le droit de visite et d'hébergement et le montant des contributions alimentaires.

→ Renonciation à succession

Si vous êtes héritier, désigné par la loi ou par testament, vous pouvez refuser la succession dans un délai minimal de 4 mois à compter du décès.

Ces formulaires sont également disponibles en téléchargement sur le site www.justice.gouv.fr rubrique « droits et démarches », dans « Vos démarches » cliquant sur « formulaires pour les particuliers ».

Liens pratiques

- www.justice.gouv.fr
- www.vos-droits.judiciaire.gouv.fr
- www.service-public.fr
- www.cdaal41.org

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

3, Place Louis
41000 BLOIS

Tél. 02.54.45.16.16 — Fax : 02.54.45.16.25
mjd-blois@justice.fr



PRÉVENIR LES COMBIAISSES AVEC UNE PRÉPARATION DES GENDARMES: DU LUXE ET CHIÈRE

De nombreux cambriolages sont commis dans la journée, lorsque vous êtes au travail, pendant que vous allez faire vos courses, ou lorsque vous partez en vacances. Être victime d'un cambriolage, cela n'arrive pas qu'aux autres et quelques bons réflexes peuvent permettre de ne pas tenter les cambrioleurs et de protéger votre habitation.

Depuis plusieurs années, la gendarmerie s'est engagée dans une démarche de proximité pour assurer votre sécurité.

Les gendarmes sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.

Adoptez le bon réflexe : Comptez le 17

QUE VOUS FAITES DES HABITUDES DE SÉCURITÉ

UNE PROTECTION EFFICACE RÉSULTE LE RISQUE

Sachez que 3 fois sur 4 les cambrioleurs entrent par la porte, mais ils renoncent également 3 fois sur 4 lorsque celle-ci résiste plus de 5 minutes. Équipez votre porte d'un système de verrouillage fiable et résistant à l'effraction. Protégez toutes les fenêtres et autres ouvertures par des volets, grilles et/ou barreaux.

Installez un déclencheur extérieur. Protégez votre domicile avec un dispositif d'alarme. Lorsque vous êtes chez vous gardez votre porte fermée et verrouillée.

VOUS QUI CHIEZ VOTRE DOMICILE

POUR LA TOURMÉE QUELQUES HEURES OU MOINS

Avant de sortir fermez et verrouillez toutes les portes et fenêtres. Pendant votre sortie conservez vos clés : ne les laissez jamais sous le paillasson, dans la boîte aux lettres ou dans un pot de fleurs. Assurez-vous qu'aucun objet de valeur n'est visible à travers les fenêtres.

N'oubliez pas de fermer votre garage et le portail de votre propriété.

Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio....

EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE : VACANCES

Avant votre départ avisez la gendarmerie compétente de votre lieu de domicile. Prévenez vos voisins ou un membre de votre famille. Faites relever votre courrier ou faites-le suivre. Une boîte à lettres débordante révèle une absence prolongée. Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Si vous le pouvez utilisez le transfert d'appels.

Laissez à votre domicile une apparence habitée.

Demandez à une personne de confiance d'ouvrir vos volets. Rangez tout ce qui peut aider les cambrioleurs (échelle, échafaudage, outils....)

QUELQUES PRÉCAUTIONS SIMPLES

Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent à votre domicile. Placez en lieu sûr, vos bijoux, moyens de paiement bancaires et autres objets précieux.

Photographiez vos objets de valeur. Relevez le numéro de série et les références de vos équipements ou objets (TV, hifi, ordinateur, GPS, outillage portable électrique, appareil photo....). Conservez vos factures et les expertises pour les objets et bijoux de grande valeur : votre assureur les exigera pour vous indemniser.

L'absence d'éléments d'identification précis sur les objets volés diminue les chances de les retrouver et d'identifier les valeurs et receleurs.

QUE FAIRE EN CAS D'INTRUSION

Lorsque vous découvrez une effraction en arrivant à votre domicile, ne pénétrez pas dans les lieux. Alertez aussitôt la gendarmerie de chez un voisin ou en utilisant un téléphone portable.

En attendant l'arrivée des gendarmes, interdisez l'accès à votre domicile à toute personne sauf nécessité absolue pour préserver les traces et indices et ainsi permettre la réalisation des opérations de police technique et scientifique.

Si les cambrioleurs sont encore présents à votre arrivée, ne prenez pas de risques inconsidérés. Votre vie est plus précieuse que l'ensemble de vos biens. Recueillez les éléments d'identification des malfaiteurs (signalement physique, tenue vestimentaire, langage), du ou des véhicules utilisés (marque, type, couleur, immatriculation), des moyens employés (arme à feu, matraque, outils....).

Déposez plainte auprès des gendarmes. Faites opposition auprès de votre banque pour vos moyens de paiement dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

COUP DE SONNETTE - ATTENTION AUX FAUX PROFESSIONNELS ET CO-DÉPORTEURS

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judeau ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées,appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne recevez jamais chez vous ceux qui prétendent contrôler vos ressources, vous offrir un cadeau ou font état d'erreurs de votre banque ou d'un oubli. Ne vous laissez pas abuser en signant un document dont vous ne comprenez pas le sens. Vérifiez la présence du bordereau de rétractation sur le bon de commande que vous aurez accepté de signer. Ne versez pas d'argent à la commande.

Gendarmerie de l'Ardèche, départementale
de Labeaume
07 53 00 00 00 / 06
Tél : 04 75 55 11 19 – Tel d'urgence : 17

Le Souvenir Français a pour vocation de

- 
- **Garder la mémoire** de ceux et celles qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions, notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire tant en France qu'à l'étranger.
 - **Transmettre le héritage** aux jeunes générations successives en leur inculquant, par le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs.

Une présence... des actions

Le Souvenir Français, association patriotique, distincte des associations d'anciens combattants, est ouvert à tous ceux qui souhaitent participer, en toute indépendance politique ou confessionnelle, à la sauvegarde du souvenir de nos aieux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

Le Souvenir Français réunit en France près de 200 000 adhérents répartis en 1 700 comités locaux et 98 délégations régionales, ainsi que 68 représentants à l'étranger.

La Flamme de l'Espoir, symbole du Souvenir Français

En leur hommage et pour pérenniser leur mémoire, le Souvenir Français et ses comités, allument chaque année des milliers de bougies sur les lieux de Mémoire.

Chaque année, il entretient, renouve et fleure plus de 130 000 tombes, restaure plus de 250 monuments, réalise quelque 40 stèles et monuments commémoratifs, organise des visites scolaires sur les lieux de Mémoire.



"A nous le Souvenir, à eux l'immortalité"

Présent dans 98 départements de France/Outre-Mer, et dans 88 pays dans le monde, le Souvenir Français a pour vocation de maintenir la Mémoire de tous ceux qui, combattants de la liberté et du droit, sont morts pour LA France, ou l'ont bien servie, qu'ils soient Français ou étrangers. Il a aussi la mission de l'entretien des sépultures et des monuments commémoratifs, l'organisation d'actions de Mémoire pour rendre hommage au courage et à la fidélité de tous ces hommes et ces femmes morts aux champs d'honneur.

Devenez gardien de la Mémoire

Le Souvenir Français, compte sur vous pour participer à cet effort collectif et, dans votre région, maintenir et renforcer la mémoire de tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour nos libertés.

Grâce à votre aide et à votre participation, ensemble nous pourrons pérenniser cette mémoire et transmettre aux jeunes générations les valeurs de dévouement, de respect et de tolérance dont ont su faire preuve nos aieux, par le sacrifice de leur vie pour notre liberté d'aujourd'hui.

Le Souvenir Français
Association Nationale reconnue
d'utilité publique

Adhésion au Souvenir Français :
Cotisation annuelle :
Membre titulaire : 10 €
Membre bienfaiteur : 20 €
Groupement affilié : 20 €

Abonnement à la revue
trimestrielle : Un an : 5 €

Adhésion à retourner à :
SOUVENIR FRANÇAIS
COMITÉ DE SAVIGNY SUR
BRAYE
M TERRASSIN Jean Claude
La Borde
41360 CELLE

Espace jeunes

Vous avez entre
16 et 25 ans

Service gratuit

Vous recherchez un emploi, une formation, vous souhaitez être accompagné dans vos démarches.

• Trouver un métier, trouver un projet professionnel
• S'orienter pour intégrer dans le secteur

• Trouver un nouvel emploi avec toutes les modalités
• Se préparer à la recherche d'emploi

• Trouver des possibilités de formation financées
• Trouver des informations sur le site internet : www.ml-vendomois.fr
• Trouver des aides pour l'insertion professionnelle

Espace entreprises

Les services que vous
propose la Mission
Locale

Vous avez dans votre entreprise un projet de
recrutement, de remplacement, un surcroît d'activité.

La Mission Locale favorise les liens entre les entreprises et
les jeunes. Notre Chargé de Relations Entreprises :

- développe le partenariat avec les entreprises
- connaît les différents contrats et les mesures d'aides à l'emploi
- met en place un recrutement (définit le profil recherché, sélectionner les CV de jeunes, présenter les candidatures, effectuer un suivi pour le maintien du jeune dans l'emploi),

La Mission Locale assure des
permanences :

Lieu	Jour et horaires
Centre social Collines du Perche – Relais service public Montreuil-sur-Loir	Lundi de 9 h à 17 h 30 02.54.80.88.88
Mairie Saint-Amand-Loupiac	Vendredi semaine pair de 14 h à 17 h 30 02.54.77.14.87
Médiathèque Tréteau	Mercredi de 14 h 00 à 17 h 30 02.54.82.74.91
Maison de l'Emploi, des Métiers et de la Formation Montoire-sur-le-Loir	Jeudi de 09 h 30 à 17 h 30 02.54.21.74.46
Maison des Jeunes Barigny-sur-Braye	Mardi de 14 h à 17 h 00 02.54.77.14.87

Vous êtes un professionnel :
Rejoignez notre réseau de
parrainage pour soutenir des
jeunes en recherche d'emploi en
les parrainant.

Visitez notre site :
www.ml-vendomois.fr



Communauté et Communauté de Communes

Crées à partir de 1992, les Missions Locales constitue un réseau national,
développent leurs activités dans le cadre de la loi du 26/07/1998. Elles sont
mises en place par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et le
Ministère des Transports, de la Sécurité et de la Fonction publique.



PRC en VAE du Vendômois
7 rue des Vignes - 77460 VENDÔMOIS
Tél: 02 34 77 14 87
<http://www.m2-vendomois.fr>

Téléphonez-nous sans hésitation pour nous informer de vos démarches et nous donner suite à une passe de renseignement pour les éventuelles modifications.

Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience (3 ans minimum), par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle.

Pour Qui ?

Toute personne remplissant les conditions d'expérience nécessaires est concernée, quelle soit salariée, demandeur d'emploi, travailleur indépendant ou bénévole au sein d'une association. Il n'y a pas de limite d'âge pour engager une démarche de VAE.

L'expérience de 3 ans peut avoir été acquise à temps complet, à temps partiel ou de façon alternée.

Rôle du PRC

Rôle du Point Relais Conseil :

Vous informer sur la VAE

- Analyser la pertinence d'une démarche de VAE au regard de votre projet professionnel et/ou personnel
- Identifier les diplômes, titres ou certificats appropriés en fonction des principales activités que vous avez exercées
- Vous mettre en relation avec les organismes validateurs concernés.

Service gratuit

Visitez notre site :
www.m2-vendomois.fr
Espace VAE



Heures d'Ouverture

VENDÔME

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00

et
de 17h00 à 18h00
Répondeur 24/24
02 54 80 25 34

Présence à
MONTAIGNE
Maison de l'emploi
Le lundi et jeudi
de 14h00 à 17h30
Tél. 02 54 23 85 23

Une association
de proximité à
votre service

depuis 1987

Un service pour tous !

638, bld du Pdt Roosevelt
41100 Vendôme

Tél. 02 54 80 25 34

administration@avade-vendome.fr



Association agréée par l'Etat
Association intermédiaire
Service à la personne

Un simple appel téléphonique permet de bénéficier des services de l'AVADE, même pour 1 heure.

En fonction du travail à effectuer (nettoyage, courses, calendrier...) ou du personnel, l'AVADE s'occupera de trouver l'employé apte à remplir cette tâche dans les meilleurs délais.

L'association se charge du paiement du salaire, des déclarations de charges sociales, etc., générées par cette activité.

Les salariés sont suivis et accompagnés.

Particuliers

Prestations débarras des
appart's à gell

Particuliers

Autres possibilités
d'interventions

Collectivités Associations

Une solution adaptée
pour vos remplacements...

Entreprises Artisans...

Un service pour faciliter
vos réalisations...

« Votre déclaration d'impôts »

Visitez le site www.avade-vendome.fr

- Entretien de la maison et travaux ménagers.
- Repassage.
- Travaux de jardinage.
- Gros nettoyage.
- Prestations de petits bricolages.
- Garde d'enfants à domicile de plus de trois ans.
- Préparation de repas à domicile.
- Soins et propreté des animaux domestiques.
- Gardiennage, surveillance et entretien de la résidence principale et secondaire.

« Saisie d'information d'impôts »

- Accès Internet
- Petits travaux de peinture
- Renouvelage d'encadrement (jardinier)
- Renouvelage de certificat
- Petits travaux de rénovation de l'habitat.
- Aide aux déménagements.
- Et autres services...

Nettoyage de voiles

Réparation d'oeuil

Monétisation

Préparation de buffets

Montage de stores

Agent de restauration

Petits travaux divers

Mise sous enveloppe

Gardiennage

et autres services...

Agent de service

Moniteur

Agent de nettoyage

Agent assistance espaces verts

Ouvrier non qualifié

Peintre

Vendeur(s)...

Cuisinier(s)

Petits travaux administratifs

Chiffleur

et autres services...



Agence
de Développement
Local

Pré-financé

**Le PACT de Loir et Cher est une association agréée par l'Etat dont la vocation est d'améliorer l'habitat afin de renforcer la cohésion sociale.
Son intervention auprès des particuliers porte principalement sur trois axes :**

1/ L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Le Conseil Général de Loir et Cher a confié au PACT une mission de conseil et d'assistance pour les personnes âgées souhaitant adapter leur logement.

Le PACT effectue une visite conseil qui permet d'établir un diagnostic et de réfléchir avec la personne aux travaux qui pourront répondre à ses besoins. Le PACT élabore également un plan de financement prévisionnel afin de guider le choix des travaux.

Le coût de cette visite conseil est pris en charge par le Conseil Général sous conditions de ressources. Ensuite, le PACT propose aux personnes de constituer, si elles le souhaitent, les dossiers de demande de subventions.

Renseignements : Chantal LANOE - tél. : 02 54 55 51 18 / Mail : ciane@pact41.fr



2/L'amélioration des logements très dégradés

La CAF de Loir et Cher a confié au PACT une mission consistant à améliorer les conditions d'habitat des personnes vivant dans des logements très dégradés.

Pour les locataires, le PACT peut convaincre les propriétaires de faire réaliser des travaux ou les aider, si cela est nécessaire, à trouver un autre logement.

Pour les propriétaires occupants, le PACT réalise une expertise technique et recherche les financements permettant de faire réaliser les travaux.

Renseignements : Géraldine DESNOUES - tél. : 02 54 55 51 19 / Mail : gdesnoues@pact41.fr

3/La lutte contre la précarité énergétique



Dans le cadre du programme « Habiter Mieux » l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) souhaite favoriser l'amélioration thermique des logements occupés par des propriétaires occupants modestes en octroyant des aides financières exceptionnelles pour le conseil et pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

En tant qu'organisme agréé, le PACT peut conseiller les propriétaires occupants en réalisant un diagnostic thermique et ensuite les accompagner dans la recherche des financements (subventions et prêt) permettant de faire réaliser les travaux.

Renseignements : Géraldine DESNOUES - tél. : 02 54 55 51 19 / Mail : gdesnoues@pact41.fr

**PACT de Loir et Cher
27 rue Robert Nau 41000 BLOIS
Tél. : 02 54 55 51 11**



La MSA BERRY-TOURAINE

proche des assurés agricoles

La MSA Berry-Touraine est présente sur les 3 départements de l'Indre, l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher grâce à son réseau d'agences et son personnel : correspondants à l'accueil, travailleurs sociaux, conseillers en protection sociale, conseillers en prévention des risques professionnels, médecins du contrôle médical et dentaire, médecins du travail.

Un guichet social unique

La Mutualité Sociale Agricole est une organisation professionnelle en charge de la gestion du service public de la protection sociale, légale et complémentaire, des exploitants et des salariés agricoles ainsi que de leurs familles. La MSA Berry-Touraine constitue un guichet unique au service des assurés agricoles des départements du Loir-et-Cher, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'ensemble des questions de protection sociale : le règlement des prestations santé, famille, retraite et le recouvrement des cotisations sociales. L'Assco Sémitaire et Sociale complète cette offre de protection sociale légale de base, en agissant à la fois auprès des personnes et sur le milieu de vie.

Une simplification des démarches

Grâce à ses services en ligne gratuits disponibles sur www.msa-berry-touraine.fr, la MSA offre à tous ses assurés, employeurs, exploitants et particuliers, actifs comme retraités, les moyens d'effectuer dans un environnement sécurisé de nombreuses démarches en ligne, 24 heures sur 24.

Un réseau de délégués à l'écoute des assurés

Élus par les assurés agricoles eux-mêmes, les délégués cantonaux permettent une relation privilégiée entre les assurés et la MSA. Les délégués sont à l'écoute des assurés agricoles et participent à l'animation de la vie locale. Contactez-les pour faire connaître vos besoins, qu'ils soient individuels ou collectifs. Le cas échéant, ils vous orienteront vers le bon interlocuteur.

Composition de l'échelon local de Montoire - Savigny sur Braye

Président :

Jean LECOMTE – MONTOIRE SUR LE LOIR

Vice-Président :

Gino DENIAU – SAVIGNY SUR BRAYE

Délégués :

CELLE

Thierry DESHAYES
Jean-Claude GERBAUD

COUTURE SUR LOIR

Françoise PAGU
(EARL de l'Orme)

EPUBAY

François NEILZ

FONTAINE LES COTEAUX

Sandrine GUILLOCHON
Line HUARD
Jacques GERARD
(Plan bosquetain)

LAVARDIN

Michel JOBET
MONTOIRE
Jean LECOMTE
Yves LEVIEUGE
Anne BAILLARD

SAVIGNY SUR BRAYE

Jean-Paul GONET
Pascale GONET
(MSEA Des Landes)
Annie JOURNEAU
Thérèse PAVY

SAINTE-MARIE DES BOIS

Nicole ARDAENS
Sylvie BOUILLER

SAINTE-FIRMIN

Daniel HUGER
Jacques VIAL

TROO

Pierre HUGER



santé
famille
retraite
services

l'assurance à plus forte

L'ADMR, l'association du service à domicile depuis plus de 65 ans

Agréments Services à la Personne n°SAP440489227 Fédération ADMR 41) et n°SAP394565014 (Association locale ADMR du Perche Vendômois)

Les services de l'ADMR sur le secteur de Mondoubleau :

(Anville, Ballou, Beauchêne, Bouffy, Bourdey, Chauvigny-du-Perche, Choue, Commenon, Drusé, Epuisay, Fortan, La Chapelle Vicomtesse, La Fontenelle, Le Gault-du-Perche, Le Plessis-Dorin, Le Poistay, Le Temple, Mondoubleau, Oigny, Riomilly, Ruan-sur-Egvonne, Saint-Agil, Saint-Avit, Saint-Marc-du-Cor, Sarge-sur-Braye, Savigny-sur-Braye, Souday)

L'ADMR de Mondoubleau intervient sur les 27 communes du secteur, auprès de tous les publics, personnes âgées, handicapées, familles, célibataires, ... que ce soit en ménage, repassage, aide à la personne, soins infirmiers à domicile, livraison de repas, garde d'enfants à domicile, petit bricolage et petit jardinage, transport accompagné, ...

Une **Equipe Mobile Alzheimer et Maladies Apparentées** (EMA) intervient pour apporter des soins d'accompagnement et de réhabilitation personnalisés au domicile. Sa mission : favoriser le maintien à domicile des personnes qui le souhaitent, en leur permettant de conserver une qualité de vie personnelle, familiale et sociale.

Les chiffres clés de l'ADMR de Mondoubleau en 2011 :

Activité globale :

- 589 personnes aidées
- 107 salariés, 48 salariés ETP (Équivalent temps plein)
- 76 325 heures d'intervention

Activité par service :

- 215 bénéficiaires aidés en prestataire, soit 29 157 heures d'intervention
- 159 bénéficiaires aidés en mandataire, soit 29 170 heures d'intervention
- 21 familles aidées, soit 1 080 heures d'intervention
- 82 bénéficiaires du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) soit 12 127 journées d'intervention
- 112 bénéficiaires de la livraison de repas à domicile, soit 18 167 repas livrés sur l'année
- 356 heures de formation auprès de 33 stagiaires.

Certaines de ces prestations peuvent être prises en charge par l'Etat, les collectivités locales ou les organismes sociaux.

Elles peuvent droit à une réduction d'impôts de 50 % ou à un crédit d'impôts sous certaines conditions, selon la législation en vigueur.

L'ADMR recherche des bénévoles

En complément des équipes salariées, pour effectuer des visites de courtoisie, développer le lien social, rompre l'isolement des personnes âgées, handicapées, participer à la gestion de l'association locale ADMR, à l'animation locale des communes.



Véhicule ADMR

Pour tout renseignement, contacter :

MAISON DES SERVICES ADMR

4 place du Mail – 41170 MONDOUBLEAU

Tél. 02 54 89 13 23 – Fax : 02 54 80 94 59

E-mail : vq-mondoubleau@fede41.admr.org – www.fede41.admr.org

Service communication – 01/10/2012

FÉDÉRATION ADMR DU LOIR-ET-CHER • L'ASSOCIATION DU SERVICE À DOMICILE

45 av Maunoury - BP 3407 - 41000 TONNEINS

Tél. : 02 54 56 28 00 - Fax : 02 54 78 51 24 - www.fede41.admr.org - E-mail : info.fede41@admr.org

Adhérente à l'Union nationale ADMR, association loi 1901 regroupant des associations locales affiliées à la Fédération ADMR du Loir-et-Cher et à la Fédération ADMR de l'Orne et de la Mayenne, membres de l'UNOPSI, de l'UNOPSI+ - Agrément Départemental n°20140044227 en date du 10 juillet 2014





Une sortie d'hôpital, une chute, un malaise,
ou simplement besoin d'être rassuré.
Vous ne pouvez pas atteindre votre téléphone...
PRÉSENCE VERTE TOURAINE
Votre service de Téléassistance
Un secours rapide et adapté 24h/24

Présence Verte Touraine est une association loi 1901 fondée en 1987 qui propose un service permettant aux personnes isolées ou fragilisées de rester à leur domicile en toute sérénité.

Le Fonctionnement

- Un transmetteur simple d'utilisation et compatible avec les nouvelles technologies de téléphone.
- Une centrale d'écoute, disponible 24h/24,
- Un déclencheur adapté aux besoins de l'abonné.



L'Abonnement

- Accessible à toute personne, retraitée ou non.
- Une formule souple, sans aucun engagement de durée.
- En complément du service de Téléassistance, Présence Verte accompagne ses abonnés via un service de convivialité au quotidien.

Les Tarifs

Forfait d'installation : 50,00 €

Abonnement : 27,50 € ou 33,50 € selon réseau téléphonique

Présence Verte applique des tarifs sur mesure qui tiennent compte de la situation de chaque abonné et de la nature des partenariats élaborés au niveau national et local.



Les Aides Financières

- Des prises en charge, partielles ou totales, peuvent être accordées par certains organismes (ex : Conseil Général, collectivités territoriales, caisses de retraite...).
- L'association Présence Verte Touraine est agréée « Services à la personne ». Les abonnés imposables sur les revenus peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt correspondant à 50% des sommes versées (selon dispositions fiscales en vigueur)

Présence Verte Touraine travaille en partenariat avec de nombreuses collectivités locales, associations et professionnels œuvrant en faveur du maintien à domicile.

Aucun démarchage à domicile n'est effectué par les services de Présence Verte Touraine. Son action s'inscrit dans le cadre d'une action sociale d'accompagnement à domicile.

PRÉSENCE VERTE TOURaine

Siège Social et agence de Loir-et-Cher
19 Avenue de Vendôme - 41000 BLOIS
02.54.44.87.26

Agence d'Indre-et-Loire
31 rue Michelet - 37000 TOURS
02.47.31.61.96

www.presenceverte.fr

→ Le dépistage organisé du cancer colorectal :

En pratique :

- Vous avez entre 50 et 74 ans.
- L'ADOC 41 vous envoie tous les 2 ans un courrier vous invitant à consulter votre médecin généraliste.
- En fonction de vos antécédents, votre médecin traitant détermine si ce test est approprié. Si c'est le cas, il vous le remet et vous explique comment l'utiliser.
- Ce test simple est à faire chez vous. Il consiste à prélever vos selles. L'envoi au laboratoire se fait à l'aide de l'enveloppe préaffranchie jointe.
- Les résultats vous sont adressés ainsi qu'à votre médecin traitant.



A retenir :

- Tiers cancer le plus fréquent en France avec 40 000 nouveaux cas estimés en 2011.
- Tiers cancer le plus meurtrier avec 17 500 décès estimés en 2011.
- 96 % des cas de cancers colorectaux surviennent après 50 ans.
- Le test et sa lecture sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Détecté tôt, le cancer colorectal est guéri dans plus de 9 cas sur 10

Qu'est ce qu'un cancer colorectal ?

Le cancer colorectal se développe lentement et fréquemment sans symptômes sur les parois du côlon et du rectum, le plus souvent à partir de lésions nommées polypes. Avec le temps, certains peuvent grossir et se transformer en cancer. Les gros polypes et les cancers saignent de façon intermitente. Le test de dépistage consiste à repérer dans les selles des traces de sang qui ne sont pas visibles à l'œil nu. Toutefois, si vous présentez des signes digestifs inhabituels, consultez votre médecin.

Que signifie un test positif ?

Le test est positif dans 3 % des cas. Cela ne signifie pas que vous avez un cancer, cela signifie que du sang a été détecté dans vos selles. Votre médecin vous prescrira alors une colonoscopie réalisée par un gastro-entérologue. Cet examen permet de visualiser l'intérieur de l'intestin et de déceler la présence éventuelle d'un cancer débutant ou bien de polypes pour les retirer avant qu'ils n'évoluent en cancer.

Le dépistage du cancer colorectal, en quelques chiffres :

Depuis le 01/01/2008, date de mise en place du dépistage organisé du cancer colorectal par l'ADOC 41 :
2183 colonoscopies ont été réalisées suite à un test Hémoccult II® positif permettant ainsi de traiter :

889 personnes porteuses de polypes, éventuelles lésions précancéreuses
178 cancers colorectaux dont la majorité étaient peu évolutifs, ne nécessitant pas de traitements lourds.
La participation au dépistage organisé en 2011 a été de 46,4 % en Loir-et-Cher.

→ Le dépistage organisé du cancer du sein :

Est-ce que je suis concernée ?

53 000 nouveaux cas estimés en 2011, il est le cancer le plus fréquent chez la femme en France.

Première cause de décès par cancer chez la femme, avec 11 500 décès par an.

Le dépistage organisé du cancer du sein :

Généralisé depuis 2006 en France, le programme national de dépistage organisé s'adresse aux femmes de 50-74 ans.

En Loir et Cher, ces femmes sont invitées tous les deux ans par l'ADOC 41, à se rendre chez un radiologue agréé de leur choix (dans ou hors département de Loir et Cher), afin de pratiquer une mammographie et un examen clinique des seins qui sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais.

Toute mammographie jugée normale est systématiquement relayée par un second radiologue.

Le médecin traitant et/ou le gynécologue sont destinataires des résultats.

Ce que l'on veut, c'est détecter la tumeur cancéreuse précocement afin de permettre des traitements moins lourds et une guérison plus rapide.

Décret loi, le cancer du sein est aussi dans l'assurance !

**Un de vos proches souffre de troubles psychiques ...
L'Unafam peut vous aider**

Nous aidons les familles

- Confrontés à la maladie psychique dans nos familles, nous avons été formés et sommes disponibles pour :
 - vous accueillir et vous écouter,
 - vous informer et vous orienter,
 - vous aider à mieux vivre au quotidien,
 - vous éclairer sur des questions juridiques et sociales,
 - ...

- Les psychologues du service écoute-famille vous accueillent au téléphone :

01 42 63 03 03

**Nous agissons
auprès des institutions**

- Nous défendons vos intérêts auprès des pouvoirs publics au niveau national, régional, départemental.

- Nous représentons en particulier les usagers (les malades et leurs familles) :
 - auprès des autorités,
 - dans les institutions,
 - les lieux de soins,
 - les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées),
 - les associations spécialisées dans la prise en charge du handicap psychique.

- L'Unafam soutient la création d'établissements et de services adaptés, tels que :
 - lieux de vie,
 - services d'accompagnement,
 - ...

**Nous obtenons des résultats
pour les personnes malades**

- Avec un plan en 6 points pour :
 - un meilleur accès aux soins,
 - le droit à des ressources minima (reconnaissance du droit à l'AAH / Allocation pour adulte handicapé),
 - le droit à l'hébergement,
 - le droit à un accompagnement adapté (création du concept de SAVS Service d'accompagnement à la vie sociale, par exemple),
 - si nécessaire, une protection juridique,
 - si la santé le permet, des activités : création du concept de Groupes d'entraide mutuelle (GEM), par exemple).

- Reconnaissance légale du handicap psychique.

L'Unafam pour vous

- des délégations régionales
- 98 délégations départementales
- 250 lieux d'accueil
- 15000 familles adhérentes
- des groupes de parole
- des programmes de formation
- des journées scientifiques
- des conférences, débats, rencontres
- une revue nationale
- des bulletins départementaux
- des publications thématiques

L'Unafam près de chez vous

www.unafam.org www.lcscis.org
www.unafam41/delagationduLoircher.fr

SECTION DU LOIR-ET-CHER
Prendre rendez-vous
06.71.53.24.15 courriel : 41@unafam.org

A Blois
46, avenue Maunoury

À Vendôme
Salle des associations
Centre hospitalier 98, rue Poterie

**Viols et Agressions
sexuelles**

Osons en parler

BRISEZ LE SILENCE

02.54.74.04.44

CE QUE DIT LA LOI

Le viol est un crime et toutes les agressions sexuelles sont punies par la loi.

Vous avez 10 ans après les faits pour déposer plainte en cas de viol et 3 ans après les faits dans le cas d'une agression sexuelle.

Si la victime est mineure au moment des faits, les délais pour déposer plainte s'appliquent à compter de la majorité. C'est-à-dire 18 ans dans le cas d'un viol et 21 ans dans le cas d'une agression sexuelle. Si l'agression sexuelle a été commise par un ascendant, une personne ayant autorisé, ou plusieurs agresseurs, les délais sont portés à 10 ans après la majorité soit 28 ans.



**Femmes Victimes
De violences
Conjugales**

02.54.74.04.44

Vous avez des droits à défendre

- Vous pouvez déposer plainte dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie.
- Vous pouvez vous réfugier chez des amis, dans un foyer d'hébergement, un hôtel.
- Vous pouvez emmener vos enfants, même mineurs, avec vous.

LE MFPT LIEU D'ÉCOUTE (Anonyme et gratuit)

Le MFPT vous propose :

- Une aide, une écoute, un accompagnement psychologique, un soutien
- Une information sur vos droits et sur les démarches juridiques à entreprendre.

Une personne formée en victimologie vous recevra. Elle vous proposera soit :

- Des entretiens individuels
- Une participation à un groupe de paroles où sont mises en commun les expériences de chacune des victimes entre autre, de développer l'estime de soi, de se réapproprier son corps, sa vie...

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

1 rue de la grève
41100 Vendôme
Tél 02 54 74 33 41

Index

Page de couverture	à l'entrée de la place de l'église
Page 3	les voeux du Maire
Page 4	les commissions et délégations du conseil
Page 5	infos pratiques
Page 6	Où et comment obtenir
Page 7	Combien de temps faut-il conserver vos papiers ?
Page 8	les délibérations du Conseil Municipal
Page 10	les délibérations d'il y a cent ans
Page 11	les services public d'aménagement collectif
Page 13	les services de l'eau potable
Page 14	le budget communal
Page 15	Ça s'est passé en 2002
Page 16	Recensement de la population
Page 17	les travaux réalisés en 2003
Page 19	Autre
Page 20	l'école à Fontenay et à Mazangé
Page 21	le S.I.V.O.S.
Page 22	le comité des fêtes
Page 24	les cotisations ménagères (Ville Vendôme)
Page 26	l'église dans votre secteur
Page 27	le Syndicat Mixte du Pays Vendômois
Page 28	la Réservation militaire
Page 29	les Sapeurs Pompiers de Savigny-sur Braye
Page 30	Gendarmerie Nationale : numéros d'appel téléphonique
Page 31	Maison de Justice et du Droit
Page 32	Prévenir les cambriolages
Page 33	Le Souvenir Français
Page 34	Maison Jeunesse du Vendômois
Page 35	Validation des actes de l'expérimentation
Page 36	LiFi Vif à 9°C
Page 37	l'habitation de l'habitat P.A.C.T.
Page 38	le M.A.R. de Tournai
Page 39	le C.I.M.R. (association de services à domicile)
Page 40	Présence Verté
Page 41	PROCEMI
Page 42	U.P.R./F.F.U.
Page 43	Mouvement Français pour le Planning Familial

Fontenay
Bulletin communal
2012
Éditeur :
Commune de Fontenay
Discours de publication :
Gérard Janvier
Conception, rédaction,
Rédaction :
Commune de Fontenay
Impression :
ISA Se Ouest
Tirage : 170 exemplaires
Droits légal : à parution